

DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIERS - APPRENTISSAGE - INCLUSION - INNOVATION - NUMÉRIQUE

Devenez responsable du bureau des entreprises en lycée professionnel



ÉDUCATION NATIONALE

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

L'actu de la communauté éducative du **Lycée**

Un mensuel dédié pour les élèves, leurs parents,
les enseignants et le personnel encadrant

Transition écologique

Insertion professionnelle

Citoyenneté et inclusion

SOMMAIRE

- 3 Editorial**
- 4 En #bref et en #brèves**
- 5 IZLY**
La solution de paiement sans contact sur les Campus #CROUS
- 6 Orientation** La découverte des métiers organisée par les établissements, en association avec les Régions.
- 7 Parcoursup** Les élèves de terminale professionnelle confirment deux fois moins de vœux que ceux de filière générale (SIES)
- 8 Numérique**
Une évolution des publics et des difficultés organisationnelles (Bilan 2022)
- 9 Pacte, voie professionnelle**
Les chefs d'établissement restent dans le flou
- 10 Voie pro** Carole Grandjean détaille son projet pour "adapter" les formations pros aux besoins de l'économie
- 12 Voie pro** Bureau des entreprises / le recrutement des responsables lancé au BO Réactions des syndicats
- 14 Pacte, réforme de la voie pro: l'enseignement agricole les refuse également, et menace les examens de grèves**
- 15 Personnalité inspirante, le portrait du mois : Mona Chollet**
- 16 Formation et insertion professionnelle**
la Marine nationale Les préparations militaires Marines
- 18 La Marine Nationale se présente et recrute en Régions**
- 20** Le manque de moyens humains, un des freins majeurs à l'amélioration de la relation école-entreprise (IGESR)
- 22 Handicap/ inclusion Les défaillances de la politique de santé scolaire**
- 24 Ouverture de la Maison de l'autisme à Paris**
- 26 Sport :** Vers un système d'équivalences entre les diverses certifications
- 27 Société "Ici on peut être soi" : La campagne nationale de prévention et de sensibilisation 2023 contre les LGBT+ phobies**
- 30 Comment parvenir à une économie circulaire d'ici 2050 ?**
- 33 L'actu écolo**
- 35 20 juin : Journée mondiale des réfugiés**
- 37 La chronique des faits internationaux**



« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions E.P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :
Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO
et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA

Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés

Mèl: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Juin 2023 ISSN 2649-1516

Conception graphique : Dwd - Contact : cedric@dwd.fr

Photo couverture : crédit Editions E.P.I.C.U.R.E.

Comment rater une réforme ? Plusieurs des annonces pour le lycée professionnel peuvent séduire un certain nombre d'enseignants. Les formations "qui n'insèrent pas" ne seront fermées que sur proposition des établissements. Pour les élèves qui veulent poursuivre des études, le nombre des semaines de stage en terminale, au lieu d'être augmenté comme E. Macron l'avait d'abord annoncé, est limité et les enseignements renforcés. La multiplication des années post-bac peut être comprise comme un retour qui ne dit pas son nom au bac en quatre ans. Les élèves en trop grande difficulté dès la seconde, ceux qui, dans l'idéal, devraient bénéficier d'un accompagnement renforcé mais qui, dans la réalité des classes, posent des problèmes pédagogiques insolubles, seront, assez discrètement, évincés dès Noël et renvoyés à des structures du type "école de la 2ème chance" ou aux missions locales, ce qu'on appelle parfois, par euphémisme et avec cynisme, la "vie active".

La campagne de communication a été remarquablement bien menée, avec, la veille des annonces, un "brief" pour les journalistes, où nous n'avons rien appris, mais qui a servi de "teaser". Le dossier de presse a donné aux "grands médias" non spécialisés quelques chiffres chocs illustrant la nécessité d'une réforme. Ils ont été largement repris et ont marqué les esprits.

Mais comment convaincre les acteurs du lycée professionnel quand le modèle de l'apprentissage est toujours donné en exemple, alors que les comparaisons ne sont jamais faites "toutes choses égales par ailleurs" ? Quand on promet aux établissements qu'ils auront la main sur la carte des formations, alors que chacun sait que les enjeux sont trop lourds pour que la décision leur revienne, et que les Régions en revendiquent la responsabilité ? Quand on laisse entendre que les agents de Pôle emploi seraient plus compétents que les enseignants pour assurer le lien avec les entreprises ? Quand depuis un an, le président annonce une augmentation indifférenciée de la durée des stages, et qu'on prévoit finalement que seuls certains élèves de terminale passeront une bonne partie du 3ème trimestre en entreprise ? Beaucoup d'entre eux auront rêvé d'un BTS, on a demandé à leurs enseignants de les pousser à être ambitieux, à candidater sur Parcours sup, et on demandera à ces jeunes d'anticiper leur renoncement. De plus, c'est par une mention très discrète du dossier de presse ou par une dépêche de ToutEdu que les acteurs de l'enseignement professionnel ont appris que le calendrier du baccalauréat sera bouleversé, et que les épreuves ponctuelles seront organisées au plus tard à la mi-mai, plus vraisemblablement fin-avril, voire plus tôt encore. Quant au pacte, il reste en travers de la gorge de toutes les organisations syndicales, même celles qui trouvent à cette réforme quelques vertus.

Les organisations syndicales ont découvert, en ouvrant le BO jeudi, que le "bureau des entreprises" qui s'installerait dès la



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

prochaine rentrée dans les lycées professionnels n'était pas ce qu'elles pensaient. Elles ont été sidérées et scandalisées, avec le sentiment qu'une fois de plus, les concertations mises en avant par la ministre n'étaient que de façade, que tout était déjà décidé sans aucune consultation. L'administration peut pourtant plaider la bonne foi, les mots ont un sens, le "bureau des entreprises" est un bureau mis à la disposition des entreprises au sein des établissements de l'Education nationale.

Indépendamment de la forme, en quoi cette disposition a-t-elle pu choquer ? Interviennent dans les établissements scolaires bien des personnels qui ne sont pas "Education nationale", les agents de service notamment, dont le rôle éducatif, s'il n'est pas toujours reconnu, est indéniable. Mais le responsable de ce bureau, même placé sous la responsabilité du proviseur qui est le représentant de l'Etat et de l'institution "Education nationale", même recruté par l'académie, n'est pas partie de l'institution comme peuvent l'être, par exemple, les ATSEM. Il aurait suffi sinon de renforcer les moyens du DDFPT, un enseignant chargé du lien avec les entreprises (autrefois appelé "chef de travaux"). Ce bureau, dont rien ne dit qu'il sera plus efficace que le "directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques", est l'ambassade du "monde économique" dans les murs du lycée, leur "point d'entrée au sein de chaque lycée professionnel" précise le texte. On peut s'en désoler ou s'en réjouir, mais c'est une révolution, une modification très profonde du rapport entre l'Ecole et son environnement, et elle prend par surprise le monde éducatif. Il faudra voir comment ces "bureaux" s'installeront à la rentrée, et, dans les collèges, comment se mettra en place l'information sur les métiers, comment les collectivités interviendront. Une circulaire publiée au même BO encadre en effet leurs interventions en même temps qu'elle les légitime.

Professionnels.

Plusieurs arrêtés relatifs à des titres professionnels d'opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance ([ici](#)), d'administrateur d'infrastructures sécurisées ([ici](#)), de technicien d'assistance en informatique ([ici](#)), de technicien supérieur systèmes et réseaux ([ici](#)), de concepteur développeur d'applications ([ici](#)), de développeur web et web mobile ([ici](#)).

La création du CAP et du baccalauréat professionnel "Maintenance nautique ([ici](#), [ici](#)), l'abrogation de la mention complémentaire "agent transport exploitation ferroviaire" ([ici](#)) d'Assistant de vie aux familles ([ici](#)), d'agent de médiation, information, services ([ici](#)), d'étancheur toiture bâtiment ([ici](#)), de plâtrier traditionnel ([ici](#)), de monteur-dépanneur en climatisation ([ici](#))



La création des spécialités "Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et Cosmétiques" du baccalauréat professionnel ([ici](#)) et "tonnelier" du certificat d'aptitude professionnelle ([ici](#)). Un arrêté relatif au titre professionnel d'agent de refabrication et de recyclage de batteries d'accumulateurs ([ici](#))

Vers une nouvelle modification de Parcoursup (exclusif)

Un projet de décret, que ToutEduc notre partenaire, s'est procuré, modifie les règles de fonctionnement de Parcoursup dès cette année. Les candidats ayant conservé des vœux en attente les ordonneront par ordre de préférence entre le 30 juin et le 3 juillet 2023. L'année dernière, ils les avaient classé par ordre de priorité entre le 15 et le 18 juillet. "En permettant de stabiliser plus tôt les admissions définitives, cette mesure facilitera l'organisation de la rentrée" pour les formations du supérieur et "devrait permettre de réduire le délai d'attente d'une proposition pour les candidats qui n'en avaient pas".



Le décret précise que, "tout candidat bénéficiant de placements sur liste d'attente qu'il a maintenu est tenu d'ordonner par ordre de priorité tout ou partie de ces placements. A défaut de réponse, le candidat perd le bénéfice du maintien de ses placements sur liste d'attente. Lorsque le candidat reçoit une proposition d'admission, qu'elle soit subordonnée ou non à l'acceptation d'un dispositif d'accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé, les placements sur liste d'attente que le candidat a moins bien classés dans sa liste établie par ordre de priorité sont supprimés."

Par ailleurs, ce projet donnerait la possibilité aux candidats de demander, après la fin de la phase principale, que toute proposition qu'ils recevraient entre le 10 juillet et le 19 août, soit automatiquement acceptée".

le nombre de ces élèves allophones a augmenté de 20 %, soit 12 871 élèves de plus en un an

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 77 435 élèves "allophones nouvellement arrivés" sur le territoire ont été scolarisés "du CP jusqu'à la terminale". Ils sont comptabilisés jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes en français et que le "besoin éducatif particulier" disparaît, indique la DEPP dans une note d'information publiée ce 6 juin. Le service statistique de l'Education nationale compte que 35 374 de ces enfants et jeunes ont été scolarisés dans une école élémentaire, 31 826 dans un collège et 10 235 dans un lycée. S'y ajoutent 1 343 jeunes pris en charge par une MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire).



La DEPP note encore que le nombre de ces élèves allophones a augmenté de 20 %, soit 12 871 élèves de plus en un an. "Les plus fortes augmentations ont eu lieu dans les académies de Nice (+ 68 %), de Normandie (+ 68 %), de Besançon (+ 62 %), de Dijon (+ 57 %) et de Strasbourg (+ 50 %)". Les départements qui scolarisent le plus d'élèves allophones sont la Seine-Saint-Denis, le Rhône, le Nord, l'Essonne et le Val d'Oise. Ils représentent 2,7 % des effectifs scolaires à Mayotte, 2,3 % en Guyane contre 0,8 % en moyenne nationale.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Une note de service, publiée au BO de ce 25 mai, définit les responsabilités des acteurs de l'Éducation nationale et les apports des Régions dans l'organisation des temps de découverte des métiers. Les finalités de la démarche sont évoquées à plusieurs reprises.

Il s'agit de permettre aux élèves d' "apprendre à se connaître, découvrir de nouveaux centres d'intérêt et se projeter dans le monde économique et professionnel", "(...) d'approfondir leurs connaissances des différents secteurs d'activité et de se prémunir des représentations marquées par des stéréotypes de genre et sociaux".

Il est également question de leur faire découvrir leur environnement économique local et national, " en incluant le cas échéant une dimension internationale", de "connaître localement le tissu économique et l'offre de formation (...)", mais aussi de rencontrer "des acteurs économiques présents en dehors du bassin de vie et du département de l'établissement".



En effet, "renforcer l'ambition des élèves implique qu'ils découvrent des lycées plus éloignés (...) ou des offres économiques (...) auxquels leurs environnements géographique, familial ou social ne les exposent pas naturellement". "Concrètement", les élèves devront connaître, à l'issue du collège une quarantaine ou une cinquantaine de métiers, "contre 10 à 15 aujourd'hui".

Le stage de 3ème anticipé en 4ème

Cette découverte des métiers s'appuie "prioritairement sur des rencontres avec les professionnels", rencontres qui peuvent avoir lieu au collège, mais aussi au cours d'expériences d'immersion : La séquence d'observation en 3e "est utilement anticipée dès la 4e, y compris sous forme de stages courts". Est également prévue "la découverte des formations post-collège" et des visites de "lycées, CFA, etc.", ainsi que "des rencontres avec les lycéens et les apprentis".

A la rentrée 2023, tous les collèges doivent s'engager "dans l'organisation de temps de découverte des métiers sur tout ou partie des niveaux concernés (5e, 4e, 3e) (...). En 4e et en 3e, la découverte des métiers prend appui sur les heures d'orientation prévues pour les élèves et intègre la séquence d'observation obligatoire en 3e."

Dans le cadre du pacte

C'est le chef d'établissement qui identifie "un référent découverte des métiers", éventuellement un par niveau, professeur ou CPE, qui "s'engage dans le cadre du pacte enseignant".



La coordination des actions qui s'inscrivent dans cette démarche constitue en effet "une mission complémentaire qui a vocation à être rémunérée forfaitairement". "La mise en relation avec les entreprises est facilitée par les acteurs académiques, en association avec les services et/ou agences de chaque région. "Les régions, compétentes pour organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, sont des acteurs majeurs de la découverte des métiers", notamment lorsqu'il s'agit de mobiliser les milieux économiques. Autre acteur mentionné, l'Onisep et le programme Avenir(s). Quant aux recteurs, il leur revient de définir "un plan d'actions en concertation avec les régions dans le cadre des instances de pilotage État-région".

LES ÉLÈVES DE TERMINALE PRO. CONFIRMENT DEUX FOIS MOINS DE VOEUX QUE CEUX DE FILIÈRE GÉNÉRALE

La phase principale de confirmation des vœux sur **Parcoursup** s'est achevée le 6 avril 2023, informant les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur dans un note et un communiqué de presse publiés fin mai. Au total, 917 000 candidats ont confirmé au moins un vœu d'orientation dans l'enseignement supérieur, soit une légère baisse par rapport à l'année dernière (- 2 %).

Lycéens

La majeure partie de ces candidats se compose de lycéens : 611 000 lycéens scolarisés en France ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup. Le service statistique de l'enseignement supérieur indique que les effectifs d'élèves de terminale inscrits sur Parcoursup, comme le nombre de ceux qui ont confirmé au moins un vœu, ont augmenté en 2023 (respectivement +9 000 et +5 000), des progressions "conformes à la hausse observée des élèves en terminale".

Candidats inscrits – Part des candidats ayant confirmé un vœu et vœux confirmés, selon la série de terminale

Série de terminale	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats ayant confirmé un vœu	Part des candidats ayant confirmé un vœu	Nombre moyen de vœux
Générale	380 232	374 576	98,5%	15,7
Technologique	140 764	135 570	96,3%	11,8
Professionnelle	114 918	100 800	87,7%	7,4
Ensemble	635 914	610 946	96,1%	13,5

Cependant, il ajoute que leur part "fléchit de 0,6 point" par rapport à l'an dernier, avec 96,1 % des 636 000.

Le SIES constate que cette baisse "concerne essentiellement **les terminales de la voie professionnelle (-2,4 points)**". Il estime que "les élèves de cette série, qui est la seule à voir son effectif de terminales diminuer (-4 100), **ont davantage tendance à ne demander que des formations en apprentissage ou à opter pour une insertion professionnelle dans un contexte favorable à l'emploi.**"

On notera que 87,7 % des élèves de la voie professionnelle ont confirmé un vœu d'orientation et qu'ils ont en moyenne exprimé 7,4 vœux. A titre de comparaison, ce taux est de 98,5 % pour 15,7 vœux en voie générale, et de 96,3 % pour 11,8 vœux en voie technologique. Et si "le nombre de vœux moyen par candidat a progressé, passant de 12,9 en 2022 à 13,5 en 2023", le nombre de formations proposées sur Parcoursup (hors apprentissage) "augmente sensiblement moins que les deux dernières années (100 formations supplémentaires après +500 en 2021 et 2022)".

Quant à la structure des vœux confirmés, elle "évolue peu" pour l'ensemble des terminales. Avec en moyenne **34,5 % de licence** dans les listes de vœux, celle-ci est toujours la formation la plus représentée dans les listes de vœux, suivie par les **BTS (28,1 %), les BUT (10,7 %)** et les **CPGE (6,4 %, +0,4 point)**. Malgré tout, 74 % des candidatures en BTS émanent d'élèves de la voie professionnelle.

Le SIES souligne davantage de diversité dans les listes de vœux, avec sept terminales sur dix qui ont confirmé au moins une licence (hors L.AS), presque la moitié (49 %) un BTS et un peu plus d'un tiers un BUT (35 %).

Autres candidats

Une "forte baisse" est encore à signaler concernant les étudiants qui souhaitent se réorienter en première année ou qui formulent des vœux par précaution en attendant leurs résultats de fin d'année, avec 163 000 candidats (- 12,1 % par rapport à 2022).

Sont enregistrés 87 000 candidats ayant un projet de reprise d'études, et 34 500 candidats (lycéens et étudiants) suivant une scolarité non française à l'étranger (lycéens et étudiants qui n'ont pas ou ne préparent pas le bac français). Enfin, 1,1 million de vœux ont été confirmés par 210 000 candidats pour les 8 900 formations en apprentissage proposées sur la plateforme.

Le ministère de l'Education nationale devrait présenter d'ici la fin du mois de mai sa "**stratégie du numérique pour l'éducation**", réunissant des éléments nouveaux et d'autres déjà identifiés.

Notre partenaire ToutEducatif a pu se procurer les textes qui l'organisent.

Il s'agit de renforcer la coopération "entre les acteurs de l'éducation autour de **projets pédagogiques** mobilisant le numérique", de "**développer les compétences numériques des élèves**", donc de renforcer "**l'éducation aux médias et à l'information**", mais aussi de "**leur transmettre un socle de compétences numériques renforcées**" et de "**promouvoir l'attractivité des spécialités et baccalauréats menant aux métiers du numérique**".



Cela suppose de "fournir aux professeurs une offre claire mêlant **outils et ressources numériques**", de leur proposer "davantage de formations et d'accompagnement", "un Pix spécifique aux enseignants, dénommé Pix+ Édu, est actuellement développé et expérimenté".

La gouvernance du numérique éducatif sera renforcée, "via la mise en place d'instances aux niveaux national et local" et des indicateurs "seront co-construits et partagés entre tous les acteurs", qu'ils soient "publics, privés, associatifs, individuels ou économiques".

Par ailleurs, l'État "proposera aux collectivités territoriales de définir ensemble un équipement individuel type pour l'élève".

Cette stratégie prévoit également d'inciter les élèves, "en particulier les filles", à s'orienter vers les métiers numériques. Elle prévoit également de nouvelles formations, à l'instar du nouveau baccalauréat professionnel "cybersécurité, informatique et réseaux électroniques". Au collège, le cycle 4 "sera repensé, notamment pour permettre aux élèves d'acquérir les compétences clés" et de faire de l'informatique "une discipline attractive".

Communs numériques

Elle porte également sur la mise à disposition des enseignants de ressources et d'outils "souverains, sécurisés, libres et communautaires", ce que l'on appelle des "communs numériques", permettant aux enseignants "de partager entre pairs leurs productions" et "de personnaliser les enseignements, de différencier les apprentissages et les parcours, grâce notamment à l'intelligence artificielle, à l'immersion, etc." Un dispositif de "compte ressource" sera expérimenté, il permettra à chaque enseignant d'acquérir "les outils et ressources numériques de son choix" et "chaque compte pourra être alimenté par l'État, ainsi que par les collectivités qui le souhaitent".

Le ministère prévoit également de réduire de 10 % la consommation énergétique du numérique d'ici 2024 en ce qui le concerne. Son système d'information et de gestion des élèves et des personnels doit être particulièrement robuste, flexible, disponible et sûr. "La transformation numérique des processus de travail sera une source d'efficacité administrative, d'allègement des tâches, de fluidification et de meilleure collaboration entre acteurs".

Carole Grandjean organisait ce 17 mai un webinaire pour répondre aux questions des personnels de direction des lycées professionnels, mais ceux-ci "ont bien peu d'éléments nouveaux" et pour l'essentiel, la ministre déléguée les a renvoyés à une FAQ qui serait disponible "un peu plus tard".

Olivier Beaufrère, secrétaire national du SNPDEN en charge de la pédagogie répond à nos questions.



ToutEdu : Vous étiez donc en visio avec la ministre ce matin ?

Olivier Beaufrère : La ministre nous a présenté la réforme comme elle le fait habituellement, elle a rappelé les raisons qui la justifient et les moyens budgétaires qui lui seront consacrés, des informations que nous avons déjà par le dossier de presse ([ici](#)), et elle a évoqué la rentrée...

ToutEdu : N'avez-vous rien appris de nouveau ?

Olivier Beaufrère : Si, les gratifications aux élèves qui sont en stage leur seront versées par l'ASP, l'agence de services et de paiement. Nous savons aussi qu'à la rentrée, nous devons mettre en place le Pacte et le bureau école-entreprise. Nous devons également entamer la réflexion sur l'offre de formation, mais sans précipitation. Il y aura aussi les "pactes" à présenter aux enseignants et à faire signer.

ToutEdu : Qu'avez-vous appris sur les contenus et la distribution des pactes ?

Olivier Beaufrère : Rien. Nous savons que des documents de la Dgescirculent à ce sujet, mais nous n'y avons pas encore accès. Carole Grandjean et Pap Ndiaye ont adressé une lettre aux enseignants des lycées professionnels, mais pas aux personnels de direction (voir ci-dessous). En ce qui concerne les lycées, GT comme professionnels, nous n'avons rien. En ce qui concerne les collèges, quelques rectorats ont commencé à distiller des informations encore très floues. Chaque établissement disposerait d'une brique de pacte par enseignant, soit un pacte complet pour trois, mais on en est au stade des hypothèses.

ToutEdu : La préparation de la rentrée vous inquiète-t-elle ?

Olivier Beaufrère : Oui, pour deux raisons. Nous avons l'habitude de travailler sur des textes, pas sur des discours et des intentions. Or les textes ne sont toujours pas sortis. Tout au plus la ministre nous annonce-t-elle une FAQ et nous renvoie au dossier de presse. D'autre part, la fin de l'année approche, nos collègues enseignants bouclent les programmes, ils vont être mobilisés par les examens, le grand oral du baccalauréat...Comment les mobiliser, d'autant que nous n'avons pas les moyens de répondre à leurs questions ?

ToutEdu s'est procuré la lettre adressée par les deux ministres le 4 mai aux enseignants. Pap Ndiaye et Carole Grandjean leur rappellent leur engagement "à construire à (leurs) côtés le lycée professionnel de demain". Ils souhaitent "(leur) donner des moyens inédits pour (leur) permettre d'accomplir au mieux (leur) mission (...)." Il s'agit "de mieux accompagner les difficultés scolaires, d'individualiser l'accompagnement pour chaque élève, d'assurer des remplacements de courte durée et de travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi, afin de mieux connecter le lycée à son environnement et à ses partenaires extérieurs. Pour cela (ils) pourr(ont) travailler davantage en partenariat pour être porteurs de solutions d'avenir pour les élèves en fonction du projet de chacun. (Ils pourront) ainsi accéder à des formations (leur) permettant d'adapter (leur) enseignement centré sur le projet de l'élève et susceptible de mieux corriger les inégalités de destin, en lien avec les besoins économiques et des territoires." Les deux ministres ajoutent : "Nous savons que vous êtes profondément attachés au service public de l'enseignement professionnel (...), nous connaissons le professionnalisme et la persévérance avec lesquels vous accompagnez chaque jour nos jeunes."

Carole Grandjean détaille son projet pour “adapter” les formations pros aux besoins de l'économie, aux évolutions sociétales et du marché du travail (Sénat)

La vidéo [ici](#)

Jeudi 1er juin, Carole Grandjean était interrogée par les sénateurs de la délégation aux entreprises dans le cadre d'un rapport sur la formation, les compétences et l'attractivité. Elle évoque notamment **le déficit de France Compétences et la répartition des tâches entre les Régions et l'Etat quand il s'agit de l'information sur les métiers pour les collégiens.**

Voie professionnelle

Elle considère en effet que l'enjeu de l'orientation est essentiel” mais alors que cette compétence est dévolue aux régions depuis 2018, la réalité de l'information sur l'orientation et de l'orientation en elle-même, “n'a pas beaucoup évolué ces dernières années”, d'où l'idée de se faire partenaire “parce qu'à l'EN nous avons cette capacité de passer à l'échelle, de **massification de l'information**”, et donc d'organiser au sein des établissements et de chaque classe une organisation de la découverte des métiers. Et d'ajouter par la suite que “c'est là aussi où l'école sait faire, elle sait aller accompagner chacun sur tous les territoires et au-delà des convictions de tel ou tel professeur ou de l'éloignement de tel ou tel collège”. Seront ainsi organisés des visites d'entreprises, des visites de professionnels dans les établissements scolaires, des déplacements dans des lycées pros, des PLP qui viendront dans les collèges...

Aussi, alors qu'un certain nombre de jeunes “n'exercent pas le métier pour lequel il a été formé”, la découverte des métiers a pour enjeu, “non pas d'orienter bien sûr dès la 5ème, mais au moment où on se pose la question de l'orientation (donc de l'anticiper dès la 4ème, ndlr)”, d' “avoir une meilleure visibilité de ce que sont les métiers et de pouvoir faire un choix accompagné, plus éclairé, sur la transparence, sur les taux d'insertion et de poursuite d'étude. Des **outils de pilotage** seront d'ailleurs déployés pour mesurer, dans un souci de “transparence”, les taux d'insertion et de poursuite d'études.

Est aussi citée la **plateforme Diagoriente**, un outil “assez exceptionnel” qui comporte “des questions posées aux jeunes pour les aider à dégrossir le projet d'orientation”.

“Le lycée pro doit pouvoir avoir une image qui soit redorée, il le mérite parce qu'il est stratégique pour les compétences de la nation” estime la ministre qui explique qu'il est trop souvent une **voie d'orientation subie**, que des élèves sont orientés de fait dans la voie pro en raison d'un niveau scolaire trop fragile. Mais il s'agit en même temps de faire un travail de fond pour qu'il soit positionné comme un acteur stratégique, estime-t-elle, avec des formations sur les métiers de la transition énergétique, de l'écologie, du numérique, “sur des filières qui sont porteuses et reconnues par la société”. Le travail de fond évoqué s'appuie également sur les dispositifs déjà mis en place (dédoublément au 1er degré, travail sur les fondamentaux) afin, tout au long du parcours d'essayer de “lisser” les fragilités scolaires “qui viendront prendre leurs effets au lycée pro dans quelques années”.

Mais comme aujourd'hui ces fragilités scolaires “existent objectivement” (7/20 de moyenne au brevet pour les lycéens en voie pro pour une moyenne de 11,7 sur 20 pour ceux qui sont orientés vers l'enseignement GT) il faut les accompagner, fait valoir la ministre, “il faut lutter contre le décrochage, à tous niveaux et dans le cursus, dès lors qu'on commence à voir de l'absentéisme, on va mettre en place tous les partenaires arrimés, les E2C, les Epide, les missions locales, tous ces acteurs qui savent faire avec ces jeunes qui sont en décrochage pour aller retravailler le projet, et construire avec eux le sens qu'ils ont envie de donner à leur parcours”.

DÉLÉGATION AUX ENTREPRISES

Jeudi 1 juin 2023

Formation, compétences, attractivité : audition de Carole Grandjean



Cela sera également le cas en post diplôme, car “il s'agit de ne pas les laisser en septembre sans solution, et donc ils seront toujours sous statut scolaire l'année qui suit l'obtention de leur bac pro, avec un engagement de l'établissement et des partenaires pour aller l'aider à faire une MC (mention complémentaire), aller rechercher un emploi, faire un stage” et, au final, “ne pas rester sans solution et être dans une dynamique active d'insertion professionnelle”.

Est encore évoquée la création de formations de spécialisation post bac (appelée FCIL, formation complémentaire d'Initiative locale), “une modalité très attendue des entreprises” grâce à laquelle on observerait “20 points de plus d'employabilité” chez les jeunes qui en sont issus. Le nombre de places consacrées devrait passer de 4 500 à 20 000 d'ici à 2026.

Mais “au fond, est-ce que tout ça est suffisant ?” se demande à un moment Carole Grandjean. Elle veut travailler sur les contenus, et créer de nouvelles formations car il s'agit qu'elles “soient plus adaptés aux métiers d'aujourd'hui : les métiers évoluent, les **contenus** doivent le faire aussi”. Elle dit “assumer de fermer des formations qui n'insèrent pas et qui ne permettent pas des poursuites d'études réussies”, c'est à dire “arrêter d'envoyer des jeunes dont on sait pertinemment que les taux d'insertion sont à 10 % et les taux de poursuites d'études réussies à 10 %, (...) c'est à nous en responsabilité de se dire que la formation ne correspond plus ni à la réalité économique du pays, ni à la réussite de ces jeunes”.

D'où le rôle du **bureau des entreprises**, qui permettra de “travailler sur les partenariats locaux, d'être le réseau de ceux qui n'en ont pas”, ou de travailler sur la qualité des stages (à ce titre les entreprises sont invitées à se mobiliser) pour des jeunes “qui ont besoin qu'on les aide à mettre le pied à l'étrier”. Le but est donc d'avoir “quelqu'un à plein temps, disponible toute la semaine, identifié par les acteurs entreprise et donc **la porte d'entrée de l'entreprise dans le lycée**”. En plus des acteurs déjà en place (DDFTP, DRAFPIC), la personne en charge du bureau aura le rôle de travailler sur l'évolution des contenus, “en échangeant avec une entreprise on fait savoir que tel ou tel sujet n'est plus à l'ordre du jour du métier”.

Apprentissage

Concernant l'apprentissage, elle a rappelé l'objectif du gouvernement d'atteindre 1 million apprentis par an d'ici à la fin du quinquennat, qui sera notamment soutenu par le prolongement de l'aide au recrutement d'un apprenti (6 000 euros) jusqu'à la fin du quinquennat. La ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels considère comme “un succès” le développement de cette politique, car “l'apprentissage permet à 7 jeunes sur 10 de rentrer dans l'emploi”.

Subsistent cependant des questions concernant le **déficit de France Compétences** et le coût des contrats.

En effet, indique-t-elle, la cotisation des entreprises (la CUFPA) ne couvre pas l'entièreté des dépenses, c'est pourquoi l'Etat offre “un accompagnement pour garantir les dynamiques qui ont été enclenchées par des décisions politiques” (4,7 Mds € par exemple en 2022). Mais elle ajoute qu' “il ne s'agit pas pour le gouvernement de rééquilibrer les comptes de France compétences, mais bien d'envoyer “un signal puissant de soutien de l'état dans le financement de la formation initiale par la voie de l'apprentissage”.

De plus, ce soutien aux politiques de formation “s'accompagne de **mesures** concrètes de **régulation** qui visent à mieux maîtriser la trajectoire financière de France Compétences”. Il est donc question de “viser le juste prix de chaque certification” dans la prise en charge des contrats.

Après une première baisse des coûts contrats en septembre 2022, une autre est prévue mais elle a été décalée à la rentrée prochaine “pour ne pas mettre en difficulté les CFA et se laisser le temps de documenter l'impact de l'inflation sur le modèle économique des CFA”.

Il est également question de la qualité dans la partie mise en oeuvre de leur contenus de formation, ainsi que des évolutions sur la transition écologique, numérique et démographique.



"Lieu physique", "identifié et facilement accessible", **le bureau des entreprises est au sein d'un lycée professionnel "le point d'entrée pour chaque partenaire professionnel"**, mais il constitue aussi un point d' "appui aux enseignants et formateurs dans les interactions avec le monde professionnel", prévoit une circulaire publiée au BO de ce 25 mai.

Celle-ci précise que ces bureaux pourront être "animés" par des responsables "issus du monde économique (...), chambres consulaires, fédérations professionnelles, opérateurs de compétences, entreprises, agences d'intérim, etc.", et qu' "une campagne nationale digitale de recrutement des responsables des bureaux des entreprises va être conduite durant la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Cette campagne a pour objectif de faire connaître ces bureaux auprès des acteurs professionnels et initier un intérêt pour ces postes auprès de candidats. »

Les académies se verront proposer "un document type en vue des recrutements à conduire avant la rentrée scolaire 2023-2024".

Le responsable du bureau est "placé sous la **responsabilité du proviseur et sous la coordination du DDFPT** (directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques)".

Il organise des événements "avec les partenaires professionnels du lycée", notamment la réception des tuteurs dans l'établissement et il contribue à l'évolution de la carte des formations de l'établissement, il apporte son appui "à l'organisation du suivi de l'insertion professionnelle des publics sortants de l'établissement".

Il appartiendra à chaque lycée de valoriser "sur son site internet son bureau des entreprises, en indiquant en particulier ses coordonnées téléphoniques et électroniques, et le nom de son responsable". Les recteurs assureront le suivi de la mise en place du bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel. Au niveau national, un groupe de suivi sera mis en place. "Des ressources nationales sont progressivement mises à disposition des académies", en prenant sur "les moyens complémentaires" qui leur ont été récemment attribués "en particulier, les 410 équivalents temps plein/ETP de la filière administrative dédiés à la voie professionnelle". Les lycées sont invités à mutualiser leurs moyens, éventuellement avec des CFA... Les ressources viendront aussi du fonds de mutualisation des ressources de l'apprentissage, auquel cas le responsable du bureau pourra être salarié par le GIP Formation continue et insertion professionnelle (Gip FCIP) de l'académie. L'agent recruté est placé sous l'autorité fonctionnelle du proviseur du lycée professionnel où il exerce.

La circulaire [ici](#)

Recrutement

Le recrutement des agents chargés d' "animer" les bureaux des entreprises dans les lycées professionnels est lancé au BO de ce 25 mai. Pascal Vivier, secrétaire général du SNETAA, le syndicat FO des professeurs des LP, est scandalisé : "Alors que le Président de la république a évoqué, par surprise, la création du 'bureau des entreprises' en oubliant (?) les directeurs délégués à la formation professionnelle et aux technologies (DDFPT, précédemment chefs de travaux, ndlr) et leurs assistants (ex-ATCT), "on découvre au BO de ce jour, 25/05/2023, l'appel à recrutement de 'chefs de bureau des entreprises' issus des entreprises et exclusivement des entreprises."

Il rappelle que l'annonce du président n'avait fait l'objet "d'aucune discussion ni dans les groupes de travail installés par la ministre déléguée (et dans lesquels certains syndicats siégeaient) ni dans aucune autre instance", et il considère que "le lancement du recrutement de ces nouveaux personnels sonne comme une nouvelle provocation".

La réplique du SNETAA : la méthode Grandjean ne change pas pour le SNUEP-FSU

Il s'interroge : "Qui seront ces personnels alors que les entreprises manquent cruellement de salariés qualifiés ?" Il s'indigne : les DDFPT sont "jetés aux orties". En effet, "le lien entre l'entreprise, l'élève et l'établissement scolaire" leur est normalement dévolu, tandis que le suivi des stages est jusqu'à présent assuré par les enseignants : "C'est un nouveau coup dur porté contre les PLP qu'ils soient disciplinaires ou DDFPT. C'est un sérieux coup donné contre l'enseignement professionnel public et laïque et à l'École en général."

Le SNUEP-FSU également surpris par la publication de la circulaire

De même, Sigrid Gérardin, co-secrétaire générale du SNUEP-FSU, a découvert dans le BO ces dispositions. "La méthode Grandjean ne change pas", déclare-t-elle à ToutEducatif, la circulaire est publiée "sans que les principaux personnels concernés aient même été avertis". En règle générale, un cabinet adresse au moins un SMS aux organisations syndicales pour les prévenir qu'un texte sera publié dans la journée, et leur en donne l'essentiel. Là, rien, pour un texte qui "pose beaucoup de questions". C'est ainsi que certaines des missions qui seront confiées à ces bureaux sont actuellement dévolues aux DDFTP et à leurs assistants. "Est-ce à dire qu'ils sont incompétents, et que des agents issus du monde économique feront mieux qu'eux ? C'est très irrespectueux !"

Quant à "la mutualisation" des moyens, elle se traduira sans doute par la suppression de postes de DDFTP. Les contractuels qui seront recrutés "auront un profil 'développeur d'apprentissage', et seront le bras armé de la réforme, notamment de la fermeture des formations tertiaires que récupéreront les chambres consulaires. En effet, les évolutions de la carte des formations seront préparées dans chaque région par le préfet avec le Medef, les chambres consulaires, etc., avant d'être transmises aux Régions et aux rectorats. Ces bureaux seront placés sous l'autorité du chef d'établissement et devraient travailler avec le DDFTP, mais, comme l'a dit Carole Grandjean aux personnels de direction, il s'agit essentiellement d'une réforme managériale, on voit bien comment va se former une petite équipe constituée du proviseur, du responsable du bureau et des enseignants qui auront signé le pacte, c'est pour cela que le pacte professionnel n'est pas sécable." Et S. Gérardin met en garde, il faut qu'il soit bien entendu que les animateurs de ces bureaux "n'auront aucune autorité sur les enseignants".

Quant au financement, il sera pris sur "le milliard", lui-même pris sur le FSE+ (le fonds social européen). La réforme permettrait en effet de récupérer, au prétexte de dispositions prises pour lutter contre le décrochage, des moyens venus de Bruxelles. Mais il s'agit surtout de réduire l'ambition de la formation professionnelle à l'insertion professionnelle.

Participez à l'évolution du lycée professionnel en devenant responsable du bureau des entreprises

Dès la rentrée 2023 et dans chaque lycée professionnel, un **bureau des entreprises pour une voie professionnelle** :

- qui garantit à tous les jeunes un parcours et une insertion professionnelle réussis
- qui répond aux grands défis de notre économie

Le responsable du bureau des entreprises en lycée professionnel :

- **met en place et anime les partenariats** avec les acteurs du territoire ;
- **met en œuvre la relation école-entreprise** dans les parcours de formation des apprenants ;
- **co-anime les temps de formation en milieu professionnel** : PFMP*, stage et alternance.

sous la responsabilité du chef d'établissement et sous la coordination du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), aux côtés des équipes pédagogiques et en lien avec les milieux professionnels.

Vous souhaitez travailler à temps plein au sein d'une équipe et agir au service des jeunes, des acteurs éducatifs, du monde socio-économique et des territoires ? Profil recherché : connaissance du monde économique, sens du relationnel et leadership, capacité à porter un projet multipartenarial, qualités organisationnelles.

Candidatez !

Adressez CV et lettre de motivation à :
recrutement-bureau-entreprises@ac-bordeaux.fr

* Période de formation en milieu professionnel

ÉDUCATION NATIONALE
Des femmes et des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Certaines académies ont lancé leur recrutement

Pacte, réforme de la voie pro

L'intersyndicale CGT, FO, UNSA, FSU, SUD de l'enseignement agricole public "a déposé un préavis de grève couvrant toute la période des examens (épreuves écrites, orales, corrections)".

Elle indique, dans un communiqué commun avoir boycotté les deux CSA qui devaient examiner le Pacte, ainsi que la "réforme de la voie professionnelle".

Elle a également "lancé un appel à tous les personnels pour signer des motions et des lettres collectives de refus du Pacte et de ses briques".

Les organisations syndicales "dénoncent le choix fait par le ministère de refuser, comme à l'Éducation Nationale, de mettre au vote les textes Pacte" et elles estiment que ce dispositif va "considérablement dégrader le fonctionnement" des établissements en fragilisant "les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels, sur fond d'atteinte grave au statut, de contractualisation, de flexibilisation, d'annualisation, d'individualisation de la rémunération...".

Elles ajoutent que les remontées qu'elles ont du terrain "témoignent d'une forme d'anarchie administrative qui démontre s'il en était besoin la nécessité d'un cadrage national".

Elles évoquent encore "les pressions exercées sur les équipes de direction pour mettre en place à marche forcée la réforme et le Pacte" et annoncent que le 14 juin prochain est prévu un nouveau groupe de travail avec l'administration et que ce sera une "nouvelle étape d'expression du refus des personnels".

Le site de l'intersyndicale [ici](#) et [ici](#)



CSA EA et du CSA M du 1er juin 2023 : pourquoi nous ne siégeons pas ! Dénis de démocratie, ça suffit!

Nos organisations syndicales représentatives de l'Enseignement Agricole Public au CSA EA et au CSA M (SNETAP-FSU, SNUITAM-FSU, FO A, Sea-UNSA, CGT Agri, SUD Rural et Territoire) dénoncent le choix fait par le ministère de refuser, comme à l'Éducation Nationale, de mettre au vote les textes Pacte (introduction d'une part fonctionnelle de l'ISOE.)

Le Pacte va venir impacter directement nos établissements scolaires, et va inévitablement toucher à leurs fonctionnements et à l'organisation des services. Nos organisations, SNETAP-FSU, SNUITAM-FSU Sea-UNSA, FO A, CGT Agri, SUD Rural et Territoire, dénoncent une nouvelle fois la logique du Pacte. Ce dispositif est loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, il va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels alors que la majorité est déjà en état d'épuisement avancé. Dans le contexte de négociation des nouveaux plans d'action Egalité professionnelle, où la demande sociale est forte, le Pacte porte le risque avéré d'aggraver les inégalités femmes/hommes.

Le Pacte va aussi considérablement dégrader le fonctionnement de nos EPLEFPA et fragiliser les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels, sur fond d'atteinte grave au statut, de contractualisation, de flexibilisation, d'annualisation, d'individualisation de la rémunération... à rebours des valeurs et missions de l'enseignement agricole public, qui reposent sur des principes d'équité, d'éducation et de service public.

Nous contestons ainsi le choix du déploiement des réformes à coup de Pactes au risque de traitements inéquitables des élèves dans le service public d'éducation. Cette stratégie est démultipliée pour la voie professionnelle. Il s'agit d'un passage en force de la part du gouvernement, de la même manière que pour la réforme des retraites, qui s'est faite loi (par l'usage du 49-3) et dont nous demandons toujours l'abrogation.

Nos organisations refusent le Pacte et revendiquent de véritables augmentations salariales en particulier par l'augmentation du point d'indice pour tous les personnels de nos communautés éducatives dans ce contexte de forte inflation.

Nous continuerons d'agir ensemble contre le pacte et pour une réelle revalorisation salariale sans contrepartie.

Paris, le 1er juin 2023



L'intersyndicale à la sortie du CSA-Enseignement Agricole puis à la sortie du CSA-Ministériel

LE PORTRAIT DU MOIS



Mona Chollet

"L'idée que les femmes sont des individus souverains, et non de simples appendices, des attelages en attente d'un cheval de trait, peine à se frayer un chemin dans les esprits – et pas seulement chez les politiciens conservateurs."

Depuis son best-seller, « Sorcières », sorti en 2018, la journaliste et essayiste Mona Chollet est en France la plus lue des féministes de la vague #metoo.

Mona Chollet est journaliste et essayiste Suisse. Après une licence en lettres à Genève, elle étudie le journalisme à l'École supérieure de journalisme de Lille.

Elle est ensuite pigiste pour "Charlie Hebdo", mais son contrat est interrompu en 2000. Journaliste et cheffe d'édition au "Monde diplomatique", elle anime également le site de critique culturelle Périphéries, en partenariat avec Thomas Lemahieu.

Elle anime également pour 19 épisodes une chronique sur Arte radio, "L'esprit d'escalier" (2004-2005), qui aborde des sujets de société, notamment le féminisme et les médias. Son travail porte sur la condition féminine, le féminisme, les médias et l'imaginaire contemporain (rapport à la réalité, imaginaires sociaux et politiques).

"On utilise encore aujourd'hui le terme de « sorcières » pour caricaturer des femmes de pouvoir, les femmes vieillissantes ou tout simplement les femmes libres. Dans son dernier essai, Sorcières. La puissance invaincue des femmes (Zones - La Découverte), Mona Chollet, journaliste au Monde diplomatique et auteure des excellents Beauté fatale et Chez soi, s'interroge sur ce qu'il reste aujourd'hui des grandes chasses aux sorcières, c'est-à-dire le massacre de dizaines de milliers de femmes en Europe entre les XVIe et XVIIe siècles. Elle retrouve notamment la trace de cette misogynie, féminité haïe venue de ces sombres périodes du passé, dans le regard aujourd'hui porté sur les femmes célibataires et sans enfant, sur les plus âgées. Très incisive dans ses tweets et sur son blog « la Méridienne », Mona Chollet parle de son sujet avec calme et retenue. Et finit par convaincre : la sorcière est une figure plus fascinante et stimulante que repoussante."



Lire l'article complet de Libération [ici](#).



Mona Chollet propose une passionnante réflexion sur l'antiféminisme à l'oeuvre dans l'histoire à travers la figure des... sorcières. Qui sont les sorcières du XXIe siècle ? Celles que l'on dénonce encore sur la place publique ? La femme indépendante, la femme sans enfant et la femme âgée : trois personnages rejetés par la société, aujourd'hui encore. « Sorcières. La puissance invaincue des femmes », est publié chez Zones éditions.

LA MARINE RECRUTE

LES PREPARATIONS MILITAIRES MARINE

MA PREMIERE EXPERIENCE DANS LA MARINE NATIONALE

Navires de guerre, aéronefs ou encore sous-marins. Marche au pas et sport. Cohésion et collectivité. Ces sujets vous intéressent ? Découvrez les Préparations militaires de la Marine nationale (PMM) !

Occasion unique de découvrir la vie militaire, les PMM offrent aux **jeunes de 16 à 21 ans** la chance de vivre une première expérience de la vie en équipage. A la fois **stage pratique et théorique**, la PMM vous permet de préparer un futur engagement dans la Marine nationale, de devenir réserviste ou tout simplement de découvrir l'environnement marin et militaire

Les 2 stages PMM se déroulent en deux temps :

1

UNE PÉRIODE ÉCHELONNÉE SUR TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE

(environ 12 samedis ou dimanches) axée sur l'apprentissage du milieu militaire et maritime, la pratique du sport et l'entraînement aux exercices de sécurité ou de secours (découverte de l'organisation de la Défense, apprentissage de l'ordre serré, formation à la conduite des embarcations à moteur...)

2

UNE PÉRIODE DE 5 JOURS DANS UN PORT MILITAIRE

durant les vacances scolaires pour visiter différents bâtiments et embarquer à bord de l'un d'eux.

“

« La discipline, la cohésion, beaucoup d'entraide, même si on est loin de sa famille, on aura toujours une deuxième famille qu'on peut se créer autour de nous. » Maeliss, lycéenne et stagiaire de la PMM d'Antibes.

”

“

« Ce qui me plaît dans cette formation c'est qu'on apprend des choses comme la sécurité incendie, des choses différentes de ce que l'on apprend à l'école et plus en adéquation avec ce qu'on voudrait faire plus tard. » Ugo, lycéen et stagiaire de la PMM d'Antibes.

”

Avec plus de 80 centres de PMM répartis en France et en outre-mer, il y a forcément un centre près de chez vous. Pour en savoir plus, rendez-vous dans le CIRFA le plus proche de chez vous avant la fin des inscriptions, le 17 septembre 2023 !

Scannez ce QR code et découvrez la PMM d'Antibes sur France 3 PACA :



FOCUS SUR...

les PMM spécialisées Forces sous-marines et Aéronautique navale

Votre année en tant que stagiaire PMM vous a convaincu ? Vous souhaitez en savoir plus sur le domaine des Forces sous-marines ou sur l'aéronautique navale ? Les PMM spécialisées sont faites pour vous. Elles vous permettent entre autres de confirmer ou préciser une volonté de s'engager.



• La PMM Forces sous-marines

La Préparation Militaire Marine spécifique aux forces sous-marines (PMM FSM) vous offre la possibilité de découvrir l'univers passionnant des sous-marinières. Accessible aux personnes ayant déjà validé une PMM classique, cette période, d'une durée de 5 jours (pendant les vacances scolaires), a pour objectif de vous faire découvrir la vie à bord des sous-marins et de vous donner une vision concrète de l'ensemble des métiers.

Motivé pour vous engager au sein des forces sous-marines ou tout simplement curieux d'en savoir plus, la PMM FSM vous permettra de vous projeter dans cet environnement professionnel hors du commun et de bénéficier d'un contrat dans la réserve opérationnelle.

• La PMM Aéronautique navale

La Préparation Militaire Marine spécifique Aéronautique navale (PMM Aéro) vous offre la possibilité de découvrir le monde des marins du ciel. Accessible aux personnes ayant déjà validé une PMM classique, cette période, d'une durée de 5 jours (pendant les vacances scolaires), vous offre la possibilité de comprendre avec précision l'organisation d'une flottille, de découvrir les avions de la Marine nationale mais aussi de découvrir tous les métiers de la Force de l'aéronautique navale, de la tour de contrôle aux ateliers de maintenance.



La Marine Nationale était présente ce 8 mai, pour une belle cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 dans la Ville de Soisy-sous-Montmorency, ville marraine du BRS Aldebran, avec une section de la préparation militaire marine (PMM) Riche-lieu et l'association Le Souvenir Français.



Le lundi 22 mai fut également un jour particulier pour la Marine nationale et le Centre National des Sports de la Défense (CNSD).



7 sportifs de haut niveau ont signé un contrat d'engagement pour rejoindre la Marine et intégrer le mythique bataillon de Joinville, qui accueille les militaires sportifs de haut niveau. Voile, lutte, judo, natation ou encore canoë-kayak... **Ces marins représentent une chance de médaille lors des Jeux Olympiques de Paris 2024. L'armée de champions compte aujourd'hui plus de 200 membre, parmi lesquels 25 marins.**

La Marine était également présente au lycée général et technologique Voillaume à Audnay sous-Bois pour féliciter les élèves qui remportent le premier prix des classes de défense d'Ile de France 2023.

Bravo à eux pour le travail réalisé sur la chanson F.R.A.N.C.E., interprétée lors du 14 juillet 2022.



NOS PROCHAINS EVENEMENTS...

- ⇒ SALON DU BOURGET 2023 du 9 au 23 juin 2023 à l'aéroport du Bourget de 8h30 à 18h.
- ⇒ « PITCHÉ MOI TA FORMATION » le 14 juin à l'Ecole de la Seconde chance.
- ⇒ La foire Saint-Jean les 17 et 18 juin à Nemours.
- ⇒ CONFERENCE le 21 juin 2023 à la Mission Locale de Taverny de 14h00 à 15h30.
- ⇒ CONFERENCE le 21 juin 2023 à la Mission locale de Sarcelles de 14h00 à 16h00.

LA MARINE NATIONALE RECRUTE

TECHNICIEN ARMES ET MUNITIONS



Spécialiste en hydraulique, pneumatique et automatismes, le technicien armes et munitions assure la maintenance des systèmes d'armes (canons, missiles, torpilles...). Adjoint au chef de secteur, il participe au suivi et à la gestion des munitions. Il prépare, réalise et supervise également les tirs. Il assure aussi la veille optique à la mer qui complète le système de détection radar. Le technicien des armes et des munitions est affecté à bord de bâtiments de combat et sous-marins de tous types.

Pour devenir technicien armes et munitions vous suivrez dans un premier temps une formation militaire initiale et maritime de 4 mois et demi à l'Ecole de Maistrance à Brest (Finistère) ou Saint Mandrier (Var). Vous poursuivrez votre parcours au sein de l'Ecole des systèmes de combat et des opérations aéromaritimes de Saint-Mandrier. Là durant encore 17 semaines supplémentaire, vous préparerez votre Brevet d'Aptitude Technique (BAT).

En fonction de vos performances, après plusieurs années d'expérience vous pourrez accéder à des formations pour obtenir le Brevet Supérieur (BS) et postuler à des fonctions d'encadrement. Vous pourrez ensuite être sélectionné pour une formation de cadre de maîtrise et obtenir le diplôme de Brevet de Maîtrise (BM).

Ce métier est fait pour vous si vous savez gérer le stress, si vous êtes polyvalent et avez de bonnes capacités d'adaptation !.

MATELOT PLONGEUR DÉMINEUR



Le matelot de la Flotte tient, en mer comme à terre, des fonctions d'opérateur au sein des équipages de la marine. Après quelques années d'expérience réussie, il peut se spécialiser dans un domaine et évoluer en emploi et en responsabilités.

En effet, le matelot plongeur démineur est un spécialiste de la plongée à l'air et aux mélanges, en plongée autonome ou en scaphandrier. Il peut être affecté sur un bateau de la marine nationale du type chasseur de mines ou au sein de l'un des groupes de plongeurs démineurs implantés à Cherbourg, Brest et Toulon. Celui-ci est amené à rechercher, identifier et neutraliser les engins explosifs détectés en mer et dans les ports. Aguerri aux pratiques de déminage et de travaux sous-marins divers (soudure, découpage, déblaiement des accès portuaires...), le matelot démineur participe à des opérations de déminage sur des théâtres extérieurs.

CONDITIONS NECESSAIRES POUR POSTULER

- Etre de nationalité française ;
- Avoir entre 17 et 30 ans ;
- Niveau d'étude : baccalauréat valide ;
- Etre physiquement et médicalement apte ;
- Savoir nager et avoir accompli sa Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).
- Une rémunération dès le début de contrat avec 45 jours de congés par an et de nombreuses primes possible ;
- Nourri, logé gratuitement et mise à disposition de billets de trains préférentiels ;
- Des stages de perfectionnement accessibles et des possibilités d'évolution de carrière ;
- Des métiers riches en rencontres, voyages et responsabilités.

RELATIONS ECOLE -ENTREPRISE

Le rapport [ici](#)

LE MANQUE DE MOYENS HUMAINS, UN DES FREINS MAJEURS À L'AMÉLIORATION DE LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE (IGESR)

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
 madame la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnelle

Quinze propositions pour consolider la relation entre l'école et le monde économique

N° 22-23 032A - mars 2023

“L'école et les acteurs économiques doivent s'engager dans une dynamique nouvelle de leur relation”, estime l'IGESR dans un rapport qui formule 15 propositions pour consolider la relation entre les deux entités.

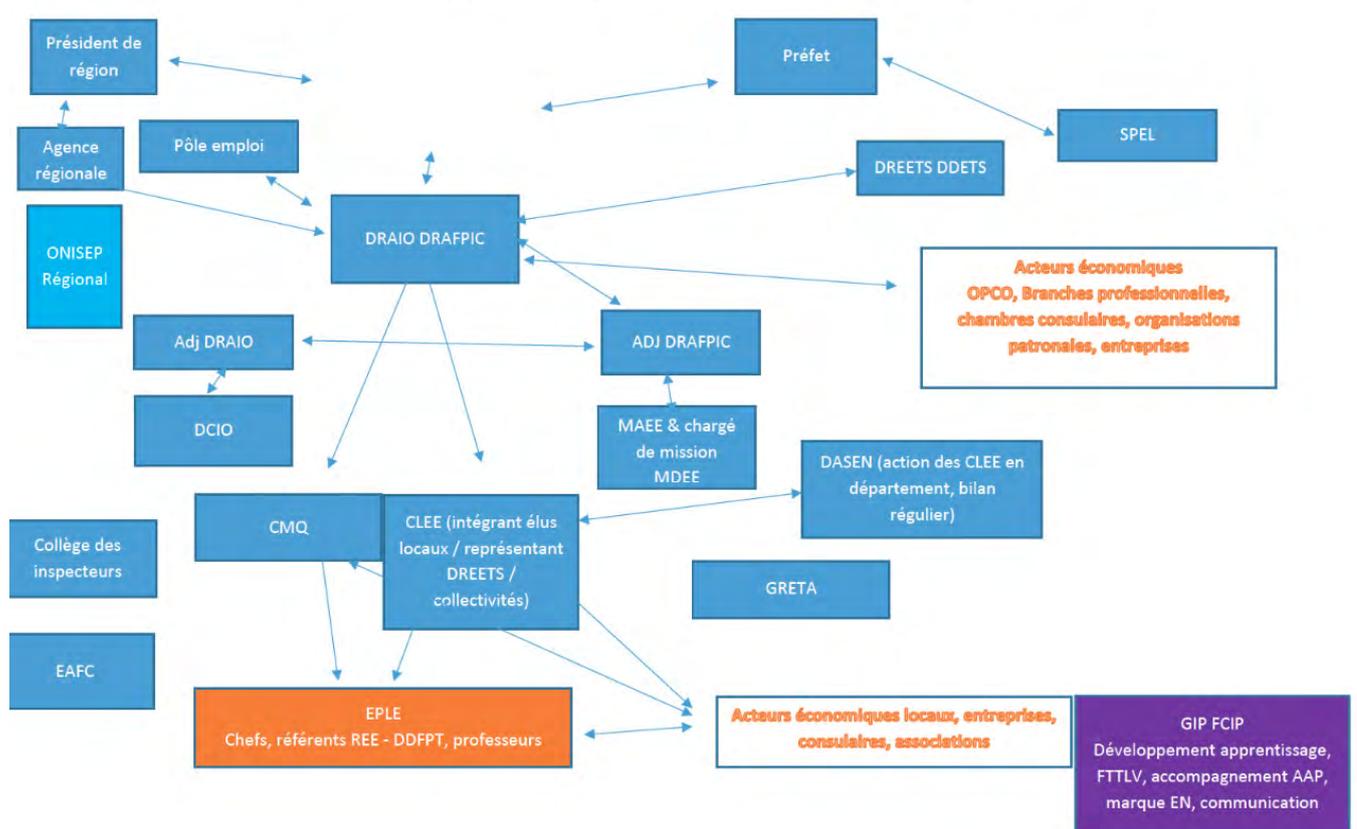
Analyse du rapport :

Proposition 1 : Proposer une structuration de la relation éducation - économie en région académique en regard de celle des acteurs économiques : le niveau régional étant celui de la définition et du pilotage stratégique, les territoires infra-départementaux les lieux de déploiement des actions, les académies et les départements, les échelons de coordination, de développement et d'innovation.

Pour ce qui est des stages et des formations en entreprise, "les chefs d'établissement, les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et les professeurs expriment des difficultés dans la recherche de lieux pour les élèves de 3e et de lycée professionnel, particulièrement sur le niveau seconde et dans les territoires isolés." L'autrice du rapport, Isabelle Bourhis, considère que cette dynamique requiert du côté des entreprises, **“un engagement plus fort dans l'accueil, la formation des jeunes et leur accompagnement”**.

L'inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche ajoute que, pour répondre aux aspirations des lycéens dans chaque bassin d'emploi et "contribuer à porter les secteurs les plus porteurs de notre économie", il est souhaitable de mettre en oeuvre plusieurs leviers. Il faut notamment **renforcer le pilotage et la structuration de la relation éducation-économie** "pour la rendre effective dans tous les territoires", c'est à dire en s'appuyant sur les clubs d'entreprises, comités locaux école ou autres campus des métiers et des qualifications..

Les acteurs de la relation éducation - économie dans les territoires : une démarche systémique à renforcer



Ces travaux nécessitent pour les corps d'encadrement de l'Education nationale (personnels de direction, d'inspection, directeurs de centres d'information et d'orientation notamment), "un meilleur partage au sein de l'institution et avec la région, des enjeux économiques du territoire en termes de perspectives d'emploi et de besoins en compétences professionnelles". Pour les acteurs académiques et les chefs d'établissement, poursuit **Isabelle Bourhis**, le travail sur **l'offre de formation** a également besoin "de plus de souplesse et de lisibilité", ce qui passe par une prise en compte de tous les statuts dans la dotation des établissements "pour pouvoir sécuriser le développement de l'apprentissage et montrer une meilleure réactivité dans la différenciation des parcours des apprenants". Une carte des formations pluriannuelle et des marges de manoeuvre en lycée professionnel permettraient d'adapter les parcours des élèves fragiles et d' "accompagner les élèves volontaires vers une insertion professionnelle plus solide et durable".

Autres freins rapportés par la mission d'inspection générale, le besoin pour les recteurs et leurs collaborateurs **d'être sensibilisés aux enjeux économiques** et aux relations avec le monde économique.

Proposition 10 : Créer « la fête des métiers », démarche citoyenne pour célébrer les métiers de tous les secteurs professionnels et de tous les niveaux dans les rues et sur les places de France.

Ils souhaitent également mieux associer les personnels de direction à ces enjeux, qui "regrettent pour leur part un **manque d'accompagnement** lors de leur prise de poste en lycée professionnel. S'ils disent tout leur intérêt et leur motivation pour ces établissements, ils reconnaissent y découvrir leur complexité, notamment en termes d'offre de formation et de gestion de publics sous différents statuts."

La dynamique nouvelle nécessite enfin des "**moyens particulièrement renforcés aux dynamiques locales**". Il faudrait ainsi "pouvoir déployer davantage de ressources humaines, aujourd'hui trop modestes pour accompagner cette ambition."

Au sein des collèges et des lycées, il s'agit pour les équipes de direction "de pouvoir s'appuyer sur des personnels ressources, volontaires et rémunérés, pour assurer au sein de l'équipe pédagogique de la coordination, de la logistique, et le lien avec les partenaires économiques et associatifs, très désireux pour leur part de pouvoir identifier un interlocuteur."

En lycée professionnel, la nécessité d'accompagner de plus en plus les jeunes dans leur recherche de stage, de promouvoir au sein des équipes la pédagogie de l'alternance et de renforcer le suivi des périodes de formation en entreprise entre les professeurs et les tuteurs, "montre le **besoin d'étoffer les ressources humaines auprès de l'équipe de direction** en nommant auprès du directeur délégué à la formation professionnelle et technologique, un adjoint. Son rôle de coordination entrerait en résonance avec les bureaux de stage proposés dans le cadre des groupes de travail relatifs à la réforme du lycée professionnel."

D'ailleurs, "**de réels efforts doivent être consacrés à la formation des professeurs**". Ceux-ci déplorent en effet "l'absence de modules de formation spécifiques à la voie professionnelle dans le cadre de la formation initiale" et expriment "de très fortes attentes en matière de formation continue". De plus, "les difficultés sociales et économiques auxquelles sont particulièrement exposés les lycéens de la voie professionnelle nécessitent de pouvoir s'appuyer sur des équipes pluri-catégorielles complètes dans les domaines de l'éducation, de la santé et du social pour les accompagner dans leurs parcours et leur développement personnel, et parfois anticiper les risques de décrochage scolaire."

“Si des moyens conséquents sont alloués chaque année à la politique de santé scolaire, celle-ci ne parvient pas à atteindre ses objectifs et à remplir ses missions. Cette sous-performance résulte à la fois d’un manque de personnels et d’un pilotage défaillant”, peut-on lire dans un récent rapport d’information de la commission des finances de l’assemblée nationale.

En effet, es moyens alloués à la politique de santé scolaire se sont élevés à 1,31 milliard d’euros en 2022, en progression de 5 % depuis 2018, mais sans que celle-ci parvienne “pour autant à atteindre ses objectifs”, constate leur rapporteur spécial de la mission Robin Reda (Les Républicains).

Sous-performance

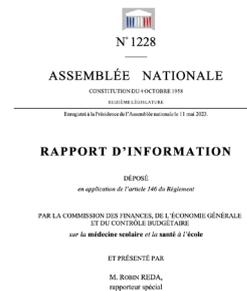
Par exemple, les dépistages obligatoires “ne sont pas systématiquement réalisés”. Déjà, “il est difficile d’obtenir des données fiables sur le taux de réalisation de ces différents dépistages, dans la mesure où le ministère de l’éducation nationale n’organise pas la remontée statistique systématique de ces informations.” Et d’ailleurs “dans la pratique, il est fréquent que les examens de santé des enfants aient ainsi déjà été réalisés par un pédiatre, un médecin de famille ou leur médecin traitant.” Selon la Cour des comptes en 2018, “le taux de réalisation de la visite médicale de la sixième année a chuté de 8 points entre 2013 et 2018”, tandis que “la part des enfants dans leur sixième année qui ne bénéficient d’aucun examen par un professionnel de santé de l’éducation nationale, médecin ou infirmier, a plus que doublé en l’espace de cinq ans (58 % d’enfants non vus).”

De la même manière, “peu de données existent sur les actions d’éducation à la santé conduites dans les établissements scolaires”. Le rapporteur spécial regrette dès lors “l’absence de pilotage national” de ces actions, “surtout lorsqu’elles impliquent de faire appel à des prestataires extérieurs à l’éducation nationale”. De plus, “l’intervention des personnels de santé scolaire, pourtant parfaitement compétents pour mener ce type d’actions”, n’est “pas un réflexe systématique dans tous les établissements.”

Manque de personnels

La cause de la “sous-performance de la politique de santé scolaire” résulterait d’un manque de personnels. Une pénurie qui “n’est pas liée à un manque de moyens, mais à la difficulté du ministère de l’éducation nationale à pourvoir les postes ouverts. Ces difficultés de recrutement découlent notamment d’un manque d’attractivité des métiers de la santé scolaire, en raison d’une rémunération insuffisante et de conditions de travail dégradées.”

En ce qui concerne les médecins, les effectifs sont en diminution depuis plus de dix ans, et le corps des médecins de l’éducation nationale “est un corps vieillissant et la pyramide des âges est très défavorable au maintien des effectifs”. Quant au concours de recrutement, il permet au ministère de pourvoir environ la moitié du contingent de postes offerts chaque année. Par exemple, au concours 2021, 52 postes étaient ouverts et 28 candidats ont été admis, soit un taux de couverture de 53,8 %. Il est donc “certain que l’effectif des médecins scolaires va continuer à décroître dans les années à venir, en lien avec la démographie médicale nationale, défavorable pour les dix prochaines années.” L’effectif des infirmiers de l’éducation nationale et de l’enseignement supérieur en activité s’est de même réduit entre 2017 et 2022. Aujourd’hui, l’augmentation des entrées dans le corps ne permet pas de compenser celle des détachements sortants et des départs en retraite. Le taux de rendement des concours, qui s’élevait à 100 % jusqu’en 2018, se dégrade



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE MÉDECINS SCOLAIRES ENTRE 2016 ET 2022 (ETP en activité)



*constat provisoire.
Source : Commission des finances d'après données communiquées par le MEN.

Le concours de recrutement permet au ministère de pourvoir environ

tendancielle. En 2022, il a manqué 58 candidats admis au concours pour 395 postes offerts. Enfin, l'effectif des psychologues de l'éducation nationale est en diminution depuis 2017 et le ministère "anticipe que le rendement du concours 2023 ne sera pas de 100 % en raison d'un nombre de candidats admissibles inférieur au nombre de postes offert."

Au final, "la diminution progressive des effectifs des personnels de santé scolaire, et en particulier des médecins, conduit à des postes non pourvus dans certaines académies, à un taux d'encadrement qui se dégrade, et à une charge de travail de plus en plus importante pour les personnels. Dans ces conditions, il devient de plus en plus difficile de répondre aux besoins de tous les élèves."

Rémunérations et conditions de travail

La question des rémunérations est également posée, celles-ci étant qualifiées d' "insatisfaisantes malgré les efforts réalisés par le ministère". Le rapport indique que "les personnels de santé scolaire dont les grilles indiciaires sont propres au ministère de l'éducation nationale, sont moins bien rémunérés que d'autres personnels exerçant des missions similaires dans d'autres corps de la fonction publique."

On notera que les infirmiers de l'éducation nationale, "qui ont pourtant largement participé à la gestion de la crise sanitaire dans les établissements scolaires, ressentent leur exclusion du champ des bénéficiaires du complément de traitement indiciaire (CTI, décidé en 2020 dans le cadre du Ségur de la santé) comme une véritable injustice." Par ailleurs, les modalités d'attribution d'une rémunération complémentaire aux infirmiers qui s'engagent dans l'accueil d'élèves en situation de handicap "ne permettent pas d'accompagner pleinement le développement de l'école inclusive, qui exige pourtant l'implication de l'ensemble des personnels des établissements scolaires."

Locaux, tâches de secrétariat, remboursement des frais de déplacement... Au-delà des rémunérations, les conditions de travail sont pointées du doigt : "les personnels déplorent une charge de travail en constante augmentation, en lien avec la diminution subie des effectifs". En parallèle, l'ampleur de leurs missions a également progressé, sans priorisation, de même que le nombre d'instances institutionnelles de coordination auxquelles ils doivent participer.

Il en ressort une grande frustration, accompagnée du sentiment de ne pas être en capacité de bien faire son travail.

Pilotage

LES AUTORITÉS HIÉRARCHIQUES DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PERSONNELS DE SANTÉ SCOLAIRE

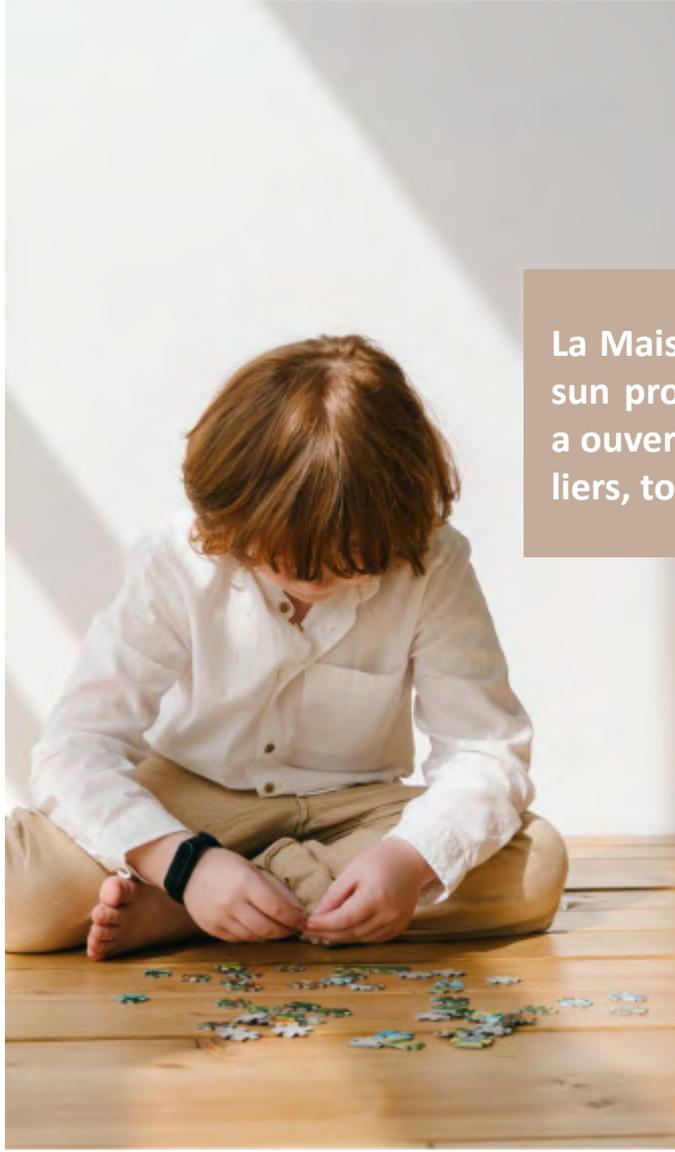
Profession	Autorité hiérarchique
Médecins	DASEN
Infirmiers	Chefs d'établissement
Assistants de service social	DASEN
PsyEN, spécialité EDA	Inspecteur de circonscription
PsyEN, spécialité EDO	Directeur du CIO

Source : Commission des finances d'après données communiquées par le MEN.

Est enfin critiqué le pilotage de la politique de santé scolaire, qualifié de "défaillant" avec entre autre de grandes inégalités de fonctionnement sur le territoire, ou encore une "gestion en silo des différentes professions de santé scolaire" (les psyEn sont rattachés au service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, les médecins, infirmiers assistants sociaux relèvent du service de l'accompagnement des politiques éducatives au sein de la DGESCO).

Sur ce point, si le travail en équipe existe dans la pratique, il reste "dépendant des relations interpersonnelles que peuvent entretenir les différents professionnels intervenant au sein d'un même établissement." Pour le rapporteur spécial, cela "traduit une organisation des services de santé scolaire basée sur les missions et compétences respectives des personnels, et non sur les besoins globaux des élèves en matière de santé", conduisant "à une moindre sensibilisation des autorités départementales, académiques et centrales à la question de la santé scolaire."

OUVERTURE DE LA MAISON DE L'AUTISME A PARIS



La Maison de l'autisme n'est plus un projet, c'est une réalité. Elle a ouvert en avril 2023 à Aubervilliers, tout près de Paris.



Rencontrer et se faire aider

À la Maison de l'autisme, vous pourrez rencontrer un éducateur spécialisé, un assistant social, un médecin, un psychologue, un enseignant... Ces professionnels vous accompagneront et vous aideront dans vos démarches (emploi, logement, Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, Caisse d'allocations familiales, autres démarches spécifiques aux situations de handicap...).

Échanger avec des personnes autistes elles aussi

À la Maison de l'autisme, vous pourrez échanger avec des personnes qui vivent la même situation que vous au quotidien. Vous pourrez partager vos combats, vos victoires, vos projets et vos astuces. Vous pourrez rencontrer des nouvelles personnes qui partagent la même envie que vous de créer du lien.

M'aider à me lancer dans mes projets

Si vous portez un projet innovant, vous pourrez vous faire accompagner (votre projet est-il réalisable ? Si oui, comment monter votre dossier ? À qui devez-vous demander une aide administrative et financière ? Existe-t-il des personnes qui ont la même idée, qui ont déjà réalisé votre projet ou un projet équivalent ? Comment pouvez-vous contacter ces personnes ? Comment pouvez-vous avoir accès à des témoignages et retours d'expérience ?

Un lieu de culture

Que vous soyez directement concerné par l'autisme et les troubles du neurodéveloppement ou juste intéressé de mieux les connaître, la Maison de l'autisme vous proposera une programmation culturelle et artistique. Si vous êtes une personne autiste et que vous êtes artiste, journaliste, écrivain, musicien, peintre, dessinateur, scientifique... la Maison de l'autisme vous donnera une visibilité supplémentaire. Vous pourrez y présenter vos oeuvres et travaux (expositions, conférences, films, séries, documentaires, dédicaces...).

La Maison de l'autisme vous informe, vous accompagne et vous proposera des formations, que vous soyez personne autiste, proche aidant, association, professionnel au contact des personnes autistes, mais aussi employeur, force de l'ordre, instituteur, collègue, professeur d'université...

La Maison de l'autisme est un lieu de vie et de rencontre. Elle vous propose une programmation culturelle, artistique, scientifique...

Elle met aussi à votre disposition des solutions innovantes et intelligentes que vous pourrez tester sur place ou emprunter. La Maison de l'autisme veut faciliter votre quotidien de personne autiste ou de proche aidant et vous aider à l'améliorer concrètement.

Vous pouvez venir à la Maison de l'autisme ou sur le site internet si vous avez besoin ou envie de mieux connaître l'autisme, les troubles du neurodéveloppement, la diversité neurodéveloppementale, et trouver les réponses aux questions que vous vous posez.

Les équipes de la Maison de l'autisme sont formées à l'autisme et savent gérer des situations qui peuvent être difficiles (crises, stress, etc.).

<https://maisondelautisme.gouv.fr/la-maison-de-l-autisme>



Qu'est-ce que l'autisme ?

L'autisme est un trouble très précoce du développement de l'enfant qui se caractérise par des difficultés de communication et des interactions sociales. Les caractéristiques de l'autisme varient énormément d'une personne à l'autre et couvrent un large spectre : c'est pourquoi on parle de troubles du spectre de l'autisme (TSA). On classe l'autisme dans les troubles du neuro-développement (TND).

Le Gouvernement a l'ambition de créer, d'ici 2027, 100 000 emplois en plus des 400 000 existant dans les métiers du sport.

C'est ce qu'annoncent ce 5 juin les ministres en charge des Sports, du Travail, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle à l'issue d'un "Grenelle de l'emploi et des métiers du sport".

Ils font notamment valoir que, "bien qu'attirés par le secteur, les jeunes peinent encore trop souvent à se repérer et à s'orienter dans ce qui s'apparente à un 'maquis' de diplômes, certifications, formations et autres voies d'accès aux métiers du sport".

Devrait donc ouvrir d'ici quelques mois "une plateforme des métiers du sport pour informer sur l'ensemble des métiers, des formations et des certifications", tandis que les ministères et les branches "Sport" et "Entreprises équestres" devraient "créer un référentiel commun des métiers et des compétences" de façon à lancer "la réécriture de tous les diplômes du ministère des Sports en blocs de compétences d'ici fin 2025". La définition de "blocs de compétences" permettra "d'offrir aux futurs diplômés (...) des correspondances entre certifications (diplômes d'Etat, diplômes STAPS, certificats de qualification professionnelle, etc.)".

Les ministres s'engagent en outre "en faveur de l'insertion (sociale et professionnelle, ndlr) par et dans le sport, notamment via le dispositif SESAME (...), l'Agence nationale du sport (...), l'apprentissage (...) et les parcours de professionnalisation" et via "les clubs sportifs engagés", tandis que l'INJEP "va mettre au point un baromètre des emplois dans le sport".

Est également prévue l'expérimentation d'un "premier campus des métiers et des qualifications du Sport" dans la région des Hauts-de-France.

A noter que Pap Ndiaye ne participait pas à ce Grenelle et que ni l'ONISEP ni l'enseignement de spécialité créé à la rentrée 2021, "Éducation physique, pratiques et cultures sportives" (0,6 % des élèves de Terminale l'année dernière) n'apparaissent dans le communiqué de presse.





"ICI ON PEUT ÊTRE SOI" :

LA CAMPAGNE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION 2023 CONTRE LES LGBT+ PHOBIES

Malgré un engagement constant depuis maintenant plus de dix ans pour faire reculer les préjugés et comportements délétères, il reste encore du chemin à parcourir pour que tous les élèves se sentent pleinement accueillis dans les établissements scolaires.

C'est pourquoi, en 2023, le message de la campagne "Ici on peut être soi" donne toute leur place aux élèves LGBT+ dans le collectif et rappelle aussi à l'ensemble de la communauté éducative que l'école est un lieu de sécurité et de bien-être, autant qu'elle est un lieu d'apprentissage.

Dans tous les collèges et lycées, la campagne lancée à l'occasion de la journée du 17 mai, constitue un moment fort de mobilisation, de solidarité, de visibilité et de réflexion autour des questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

L'École : lieu de sécurité, de bien-être et de réussite

L'École de la République a pour mission d'accueillir tous les élèves et de leur transmettre un ensemble des savoirs et de valeurs, mais aussi la conscience d'une égale appartenance à la société et d'une destinée commune. Pourtant, l'homophobie et la transphobie touchent aujourd'hui encore trop d'élèves, qu'ils soient identifiés comme lesbiennes, gays, bi ou trans (LGBT), qu'ils s'écartent de la norme de leur sexe ou encore qu'ils grandissent dans des familles homoparentales ou avec un parent transgenre. Au-delà des actes pénalement répréhensibles, les LGBT+phobies se manifestent le plus souvent par du rejet, des mises à l'écart, des insultes mais aussi par des violences physiques et du harcèlement.

Les agissements et violences LGBT+phobes peuvent affecter gravement la construction personnelle et la réussite scolaire des jeunes et contribuent à la dégradation du climat scolaire. Les prévenir, dans l'enceinte de l'établissement, est donc une nécessité pour assurer la sécurité des élèves, leur bien-être et l'égalité entre toutes et tous. Il est également au cœur des missions du service public de l'éducation de faire acquérir à tous les élèves le principe de l'égalité des êtres humains. L'apprentissage du respect de l'autre est un enjeu pédagogique majeur pris en charge par l'ensemble des programmes d'enseignement. L'appropriation des valeurs démocratiques et républicaines, le partage d'une culture de l'égalité et de la compréhension d'autrui permettent de combattre les violences et les discriminations, notamment sexistes et LGBT+phobes, et participent à la formation des jeunes citoyens.

Réagir face aux violences homophobes et transphobes

À l'instar de tous les élèves présentant des facteurs de vulnérabilité, les élèves LGBT+ sont particulièrement exposés aux risques de harcèlement et de cyberharcèlement. Ils sont également fréquemment victimes, au sein des établissements scolaires, de propos et de violences homophobes et transphobes émanant d'élèves comme d'adultes. C'est le rôle de l'équipe éducative de les protéger. Les personnels de l'école ou de l'établissement, notamment les personnels de santé scolaire, doivent être en capacité de repérer ces agissements ou les souffrances qu'ils entraînent, et d'y répondre. Afin de mieux faire face à ces comportements, chaque établissement d'enseignement scolaire peut s'appuyer conjointement sur la mise en œuvre d'actions de prévention, sur l'accompagnement des victimes et enfin sur la responsabilisation et la sanction des auteurs.

Qu'est-ce qu'un agissement LGBT+phobe ?

L'homophobie, la biphobie et la transphobie se nourrissent de tous les stéréotypes et de toutes les normes sociales liées au genre et à la sexualité. Ces représentations sont à l'origine de manifestations très diverses et plus ou moins explicites de sexisme, d'homophobie, de biphobie et de transphobie dans le milieu scolaire, des formes les plus graves (discriminations, violences physiques, injures, moqueries) aux plus anodines en apparence (stéréotypes, « blagues », remarques, etc.). Ces agissements, semblant de moindre intensité, peuvent cependant avoir des conséquences sérieuses lorsqu'ils s'installent dans la durée. Ils créent de la souffrance chez les jeunes qui subissent une homophobie et une transphobie dites « ordinaires » et in fine peuvent avoir des répercussions sur leur scolarité et sur leur construction.

Des exemples d'agissements LGBT+phobes dans les établissements scolaires:

- « Outer » une personne : révéler l'homosexualité, la bisexualité ou l'identité trans d'une personne sans son consentement;
- Faire des commentaires humiliants ou désobligeants fondés sur l'orientation ou l'identité sexuelles de l'élève ;
- Rendre socialement invisible, nier l'existence de certaines orientations sexuelles ou identités ; Imposer des normes (critiquer une fille parce qu'elle n'est pas « féminine » ou un garçon car il n'est pas « viril ») ;
- Faire des remarques misogynes (traiter un garçon de « fille » pour l'insulter, dénigrer le « féminin », etc.) ;
- Faire des blagues homophobes et transphobes alimentant les stéréotypes
- Proférer des insultes (« pédé », « gouine », « travelo », etc.) ;
- Émettre des injonctions vestimentaires liées au sexe
- Diffuser des rumeurs sur les activités sexuelles d'un ou une élève ;
- Refuser le prénom d'usage d'une personne adulte, d'un ou d'une élève (adopté au sein de l'établissement avec l'accord des parents pour une personne mineure) et/ou refuser d'utiliser les pronoms/accords correspondant à son identité
- Proférer des menaces à caractère sexuel ;
- Ne pas respecter l'intimité des élèves (voyeurisme) ;
- Faire des remarques sur le corps ;
- Diffuser (téléphone, réseaux sociaux) des messages ou images à caractère sexuel.

« Glossaire - « LGBT+phobies » : de quoi parle-t-on ?

LGBT+ : l'acronyme LGBT désigne les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. Le + regroupe d'autres orientations sexuelles et identité de genre (personnes intersexes, queer, asexuelles par exemple).

Orientation sexuelle : attirance affective et/ou sexuelle envers des individus. Cette attirance peut se porter sur les personnes du sexe opposé (hétérosexualité), sur les personnes du même sexe (homosexualité), sur les personnes de l'un ou l'autre sexe (bisexualité), sur des personnes sans considération pour leur sexe ou leur genre (pansexualité). L'asexualité désigne, quant à elle, l'orientation sexuelle des personnes qui ne ressentent aucune attirance sexuelle.

Homosexualité : orientation sexuelle des personnes qui éprouvent de l'attirance émotionnelle, physique et/ou sexuelle pour des personnes du même genre.

Homophobie : attitude, sentiment, malaise ou aversion envers les personnes homosexuelles, identifiées comme telles, ou envers l'homosexualité en général. Cette attitude se traduit souvent par des réactions de rejet, d'exclusion et d'hostilité. Les victimes peuvent être les personnes homosexuelles, ou plus largement les personnes dont l'apparence ou le comportement dérogent aux représentations traditionnelles de la féminité et de la masculinité.

Lesbophobie : attitudes ou manifestations de mépris, de rejet ou de haine visant spécifiquement les personnes lesbiennes ou identifiées comme telles. Le terme décrit une forme de stigmatisation sociale combinant homophobie et sexisme. Celle-ci s'exprime notamment par l'invisibilisation ou la négation des femmes lesbiennes.

Biphobie : violences et discriminations dont sont victimes les personnes bisexuelles ou identifiées comme telles.

Identité de genre : fait référence à l'expérience intime et personnelle de son genre vécue par chaque personne, au sentiment profond de se ressentir femme ou homme.

Personne transgenre : personne dont l'identité de genre ne correspond pas au genre qu'on lui a assigné à la naissance. La transition de genre désigne le processus de changement social, physique et administratif par lequel une personne adopte une présentation sociale en accord avec son identité de genre, avec un objectif de reconnaissance par la société et par la loi.

Transphobie : ensemble des préjugés et des attitudes ou manifestation de mépris, de rejet, de discrimination, ou de haine dont sont victimes les personnes trans ou identifiées comme telles.

Coming-out : moment choisi par une personne pour faire l'annonce volontaire de son homosexualité, de sa bisexualité ou de son identité trans. Par opposition, l'« outing » désigne le fait de le rendre public sans le consentement de la personne concernée : il s'agit alors d'une atteinte à la vie privée sanctionnée par la loi en France. Pour la personne « outée », l'acte est violent, il peut l'exposer et la fragiliser.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'engage
contre le rejet, les discriminations et la haine anti-LGBT+.

Comment parvenir à une économie circulaire d'ici 2050 ?

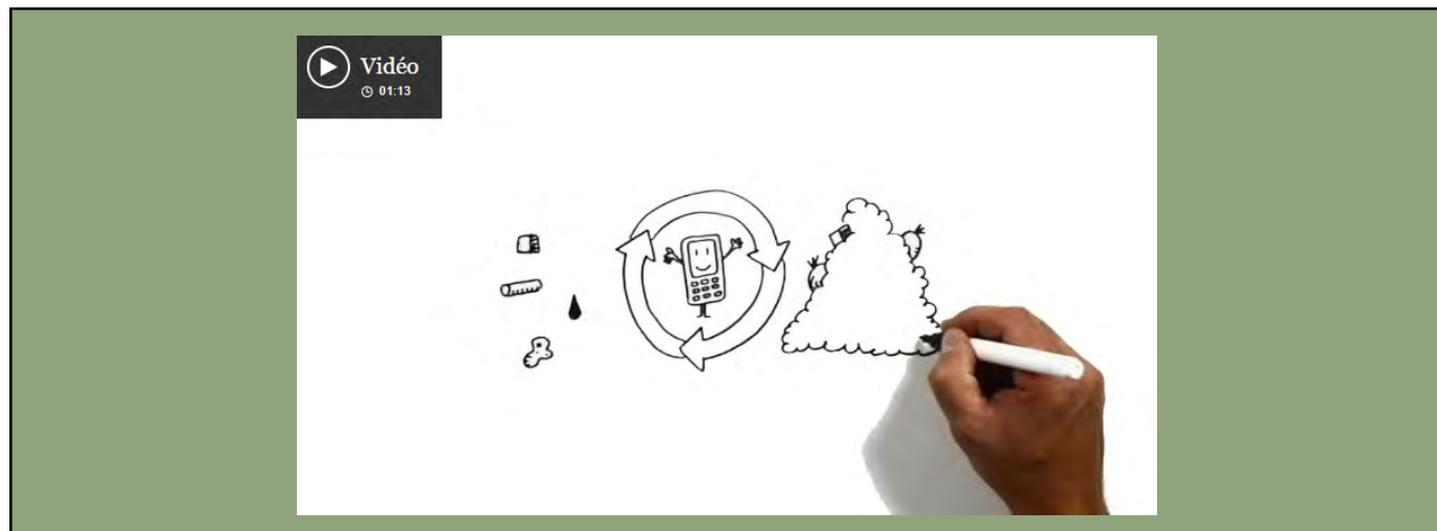
Qu'est-ce que l'économie circulaire?

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. De cette façon, le cycle de vie des produits est étendu afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets.

En pratique, cela implique de réduire les déchets au minimum. Lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues autant que faire se peut dans le cycle économique grâce au recyclage. **Elles pourront ainsi être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur.**

Il s'agit d'une rupture par rapport au modèle économique traditionnel et linéaire, qui repose sur le principe du "prendre-fabriquer-consommer-jeter". Ce modèle repose sur de grandes quantités de matériaux et d'énergie bon marché et facilement accessibles.

L'obsolescence programmée fait également partie de ce modèle, lorsqu'un produit a été conçu pour avoir une durée de vie limitée afin d'encourager les consommateurs à le racheter. Le Parlement européen a demandé que des mesures soient prises pour lutter contre cette pratique.



Pour protéger l'environnement

Réutiliser ou recycler des produits ralentiraient l'utilisation des ressources naturelles, réduiraient la perturbation du paysage et de l'habitat et contribueraient à limiter la perte de biodiversité. Un autre avantage de l'économie circulaire est la réduction des émissions annuelles de gaz à effet de serre. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, les procédés industriels et l'utilisation des produits sont responsables de 9,10 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE, tandis que la gestion des déchets représente 3,32 %.

Créer des produits plus efficaces et durables dès le départ contribuerait à réduire la consommation d'énergie et des ressources, car on estime que plus de 80 % de l'impact environnemental d'un produit est déterminé lors de sa phase de conception.

Le passage à des produits plus fiables pouvant être réutilisés, améliorés et réparés réduirait la quantité de déchets. L'emballage est un problème croissant et, en moyenne, chaque Européen génère près de 180 kg de déchets d'emballage par an. L'objectif est de lutter contre les emballages excessifs et d'améliorer leur conception afin de favoriser la réutilisation et le recyclage.

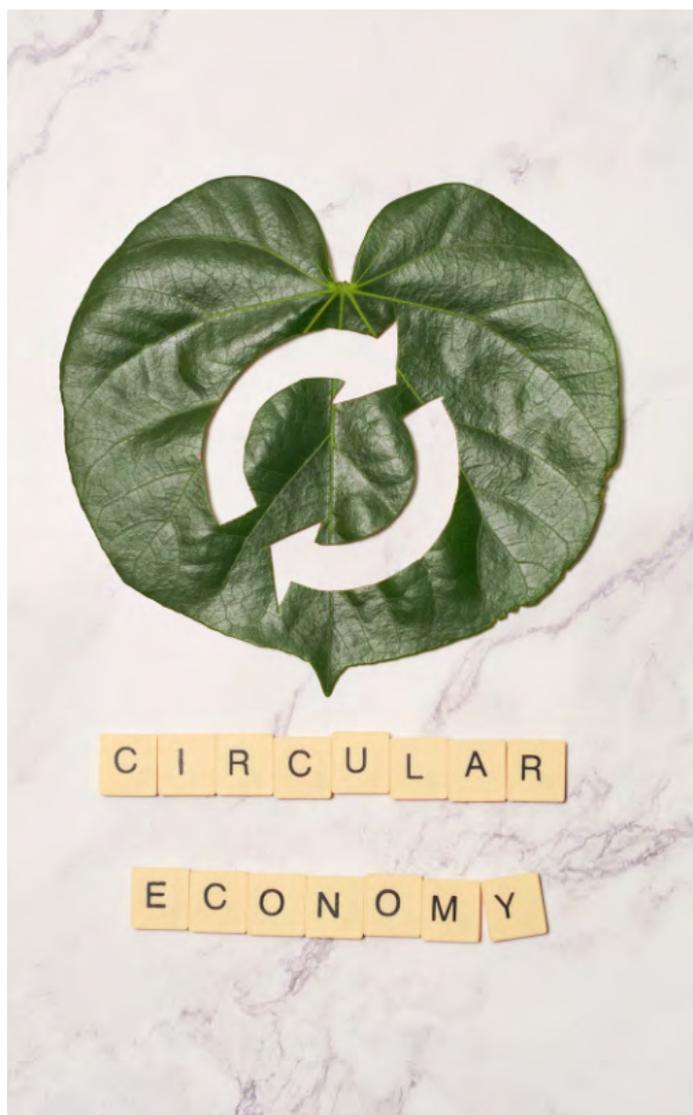
Pour réduire la dépendance aux matières premières

La population mondiale augmente et avec elle la demande en matières premières. Cependant, l'approvisionnement de ces dernières est limité.

Des approvisionnements limités signifient également que certains pays de l'UE dépendent d'autres pays pour leurs matières premières. Selon Eurostat, l'UE importe environ la moitié des matières premières qu'elle consomme.

La valeur totale des échanges (importations plus exportations) de matières premières entre l'UE et le reste du monde a presque triplé depuis 2002, les exportations augmentant plus rapidement que les importations. Quoiqu'il en soit, l'UE importe toujours plus qu'elle n'exporte. En 2021, cela s'est traduit par un déficit commercial de 35,5 milliards d'euros.

Le recyclage des matières premières atténue les risques associés à l'approvisionnement, tels que la volatilité des prix, la disponibilité et la dépendance aux importations. Cela s'applique en particulier aux matières premières critiques, nécessaires à la production de technologies cruciales pour atteindre les objectifs climatiques, telles que les batteries et les moteurs électriques.



Pour créer des emplois et faire économiser de l'argent aux consommateurs

L'évolution vers une économie plus circulaire pourrait accroître la compétitivité, stimuler l'innovation, stimuler la croissance économique et créer des emplois (700 000 emplois dans l'UE d'ici 2030).

La refonte des matériaux et des produits à usage circulaire stimulerait également l'innovation dans différents secteurs de l'économie.

Les consommateurs bénéficieront de produits plus durables et innovants qui amélioreront leur qualité de vie et leur feront économiser de l'argent à long terme.

Si nous continuons d'exploiter les ressources disponibles au même rythme, d'ici 2050, nous aurons besoin de trois planètes Terre pour satisfaire notre demande. Le stock de ressources limité et les enjeux climatiques nous poussent à transiter d'une économie "extraire-fabriquer-jeter" à une économie circulaire, neutre en carbone, durable sur le plan écologique et non toxique.

Les notions de circularité et de durabilité doivent être appliquées à chaque étape de la chaîne de valeur afin de rendre l'économie pleinement circulaire. Pour y parvenir, le plan d'action de la Commission européenne met en évidence sept secteurs essentiels devant être transformés :

Les plastiques

Les députés européens soutiennent la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire, qui devrait signer la fin de l'utilisation des micro plastiques.

Textiles

La filière textile exerce une forte pression sur les ressources en matières premières primaires et en eau et moins d'1 % des textiles produits dans le monde sont recyclés.

La stratégie de l'UE pour des textiles durables et circulaires présentée par la Commission en mars 2020 vise à garantir que, d'ici 2030, les produits textiles mis sur le marché de l'UE aient une longue durée de vie et soient recyclables, composés autant que possible de fibres recyclées et exempts de substances dangereuses.

Les députés européens veulent de nouvelles mesures contre la perte de microfibres et des normes plus strictes sur l'utilisation de l'eau.

Matériel électronique et TIC

Les déchets électriques et électroniques, ou e-déchets, est un des flux de déchets dont la croissance est la plus rapide dans l'UE et on estime que moins de 40 % de ces déchets sont recyclés dans l'UE. Les députés souhaitent que l'UE promeuve l'allongement de la durée de vie des produits grâce à la réutilisation et la réparabilité des produits.

Produits alimentaires, eau et nutriments

On estime que 20% de la production de denrées alimentaires dans l'UE est gaspillée ou perdue. Les députés appellent à réduire le gaspillage alimentaire de moitié d'ici à 2030 à travers la stratégie de la ferme à la table.

Emballages

En 2017, la quantité de déchets d'emballages en Europe a atteint un niveau record.

Les nouvelles règles ont pour objectif de s'assurer que tous les emballages mis sur le marché de l'Union soient réutilisables ou recyclables d'une manière économiquement viable d'ici à 2030.

Batteries et véhicules

Les députés européens se sont mis d'accord sur de nouvelles règles demandant que les batteries soient produites avec la plus faible incidence possible sur l'environnement, au moyen de matériaux obtenus en respectant les droits de l'homme ainsi que les normes sociales et écologiques.

Construction et bâtiments

Le secteur de la construction représente plus de 35 % de la production totale de déchets de l'Union européenne. Les députés souhaitent que la durée de vie des bâtiments soit augmentée, demandent des objectifs de réduction de l'empreinte carbone des matériaux utilisés et des exigences minimales en matière d'efficacité énergétique et de ressources.



Conformément à l'objectif de neutralité climatique de l'UE en 2050 dans le cadre du Pacte vert, la Commission européenne a proposé en mars 2022 le premier paquet de mesures visant à accélérer la transition vers une économie circulaire, comme annoncé dans le plan d'action pour l'économie circulaire. Les propositions comprennent la stimulation des produits durables, la responsabilisation des consommateurs pour la transition verte, la révision du règlement sur les produits de construction et une stratégie sur les textiles durables.

En novembre 2022, la Commission a proposé de nouvelles règles européennes sur les emballages. On retrouve des propositions pour améliorer la conception des emballages, comme un étiquetage clair, afin de promouvoir la réutilisation et le recyclage. La Commission appelle également à une transition vers des plastiques biosourcés, biodégradables et compostables.

L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

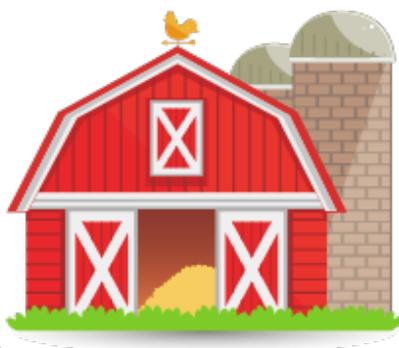
Le « raz-de-marée toxique » de la pollution plastique met en péril les droits de l'homme

Le monde doit lutter contre le « raz-de-marée toxique » de la pollution plastique qui menace les droits de l'homme, ont déclaré il y a quelques jours deux experts indépendants des Nations Unies et à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, célébrée le 5 juin.

« La production de plastique a augmenté de manière exponentielle au cours des dernières décennies et aujourd'hui le monde génère 400 millions de tonnes de déchets plastiques par an », ont déclaré David R. Boyd, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement, et Marcos Orellana, Rapporteur spécial sur les substances toxiques et les droits de l'homme.

"Nous sommes au milieu d'un raz-de-marée toxique qui pollue notre environnement et a un impact négatif sur les droits de l'homme d'une multitude de façons tout au long de son cycle de vie"

Lire l'article complet [ici](#)



En France, 60% des animaux sont concentrés dans 3% des fermes

60 % des animaux d'élevage en France sont concentrés dans seulement 3 % des fermes d'élevage. Ce chiffre hallucinant est issu d'une enquête de Greenpeace, publiée dans Le Monde le 16 mai. L'ONG a notamment dévoilé plusieurs cartes qui montrent que 70 % de ces élevages intensifs sont situés dans un périmètre restreint : le Grand Ouest, les régions Bretagne et Pays de la Loire.

Lire l'article complet de Reporterre [ici](#).

L'UNESCO désigne 18 nouveaux géoparcs mondiaux

Le Conseil exécutif de l'UNESCO a approuvé la désignation de 18 nouveaux géoparcs mondiaux, portant ainsi le nombre total de sites du Réseau mondial des géoparcs UNESCO à 195, répartis dans 48 pays. Deux États membres de l'UNESCO rejoignent le réseau : la Nouvelle-Zélande et les Philippines. Créé en 2015, le label géoparc mondial UNESCO reconnaît le patrimoine géologique dont la portée est internationale. Les géoparcs sont au service des communautés locales, ils allient la conservation de leur patrimoine géologique manifeste à la sensibilisation du public et à une approche durable du développement. Grâce à ces 18 nouvelles désignations, le Réseau mondial des géoparcs UNESCO compte désormais 195 membres et couvre une superficie totale de 486.709 kilomètres carrés, équivalente à deux fois celle du Royaume-Uni.

Lire l'article complet [ici](#).



Il faut « cesser la guerre que nous livrons à la nature », déclare le chef de l'ONU

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Elle est à la base du bien-être humain présent et futur, et son déclin rapide menace aussi bien la nature que les êtres humains, a prévenu l'ONU à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique.

Selon le rapport d'évaluation de la biodiversité mondiale publié en 2019 par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de l'UNESCO, les principaux facteurs mondiaux de perte de biodiversité sont le changement climatique, les espèces envahissantes, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution et l'urbanisation. Les activités humaines ont eu un impact sur 75% de l'environnement terrestre et sur environ deux tiers des écosystèmes marins.

Dépendance et extinction des espèces

« De l'air que nous respirons à la nourriture que nous consommons, de l'énergie qui nous alimente aux médicaments qui nous guérissent, nous dépendons totalement d'écosystèmes sains », a expliqué le chef de l'ONU.

« Et pourtant, nos actes ravagent chaque coin de la planète », a-t-il déploré. « Un million d'espèces sont menacées de disparition du fait de la dégradation des habitats, de l'exacerbation de la pollution et de l'aggravation de la crise climatique ».

Il appelle à la concrétisation du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de 2022. Pour mettre en oeuvre cet accord, il préconise des modes de production et de consommation durables et la réorientation des subventions vers des solutions durables et non vers des actions qui détruisent la nature.

Le traité propose notamment de restaurer 30% les écosystèmes, de réduire de moitié le gaspillage alimentaire et d'investir au moins 200 milliards de dollars par an dans des stratégies favorables à la biodiversité au cours de la décennie.

Selon les Nations Unies, si rien ne change, la biodiversité et les écosystèmes risquent d'être compromis, de même que les progrès réalisés pour atteindre jusqu'à 80% des cibles des objectifs de développement durable.



Travailler ensemble

António Guterres a affirmé que ces actions nécessitent la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des populations locales, qui sont « les meilleurs protecteurs de la biodiversité de notre planète ».

Il a aussi appelé à faire pression sur les Etats et les entreprises pour qu'ils prennent des mesures « plus musclées et plus rapides pour combattre la perte de biodiversité et la crise climatique ».

« Travaillons ensemble, au-delà des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, afin d'assurer la viabilité de l'humanité », a-t-il conclu.



Journée mondiale des réfugiés

20 juin

Le monde connaît des mouvements de populations sans précédent : 89,3 millions de personnes à travers le monde ont été chassées forcées de leur foyer selon les chiffres de 2021. Parmi celles-ci, on compte presque 27,1 millions de réfugiés dont plus de la moitié sont âgées de moins de 18 ans.

On compte également des millions d'apatrides, c'est-à-dire des personnes qui sont privées de nationalité et d'accès à des droits élémentaires, tels que l'éducation, les soins de santé, l'emploi et la liberté de circulation. Le HCR estime qu'1 personne sur 88 est désormais déracinée à travers le monde.

Actuellement, la croissance des déplacements dépasse de loin les solutions. Dans les années 1990, 1,5 million de réfugiés en moyenne pouvaient rentrer chez eux chaque année contre 385 000 environ au cours de la dernière décennie.

Une agence pour aider les réfugiés, le HCR

Depuis toujours l'asile dans les pays étrangers a été accordé à ceux qui fuient les persécutions et les conflits. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) est l'agence des Nations Unies qui vient en aide aux réfugiés. Elle a vu le jour au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale pour aider celles et ceux déplacés par le conflit.

Le HCR a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations Unies avec un mandat unique de trois ans. Le 28 juillet de l'année suivante, le cadre juridique pour aider les réfugiés et le statut pour guider le travail du HCR étaient adoptés : il s'agit de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés.

Plus de 65 ans après sa création, le HCR continue de venir en aide aux personnes déracinées. Dans les années 1960, la décolonisation de l'Afrique a engendré la première des

nombreuses crises de réfugiés de ce continent et cela a nécessité l'intervention du Haut-Commissariat. Au cours des vingt années suivantes, le HCR a dû intervenir dans des situations de déplacement en Asie et en Amérique latine. À la fin du siècle, de nouveaux problèmes ont émergé en Afrique, ainsi que de nouveaux déplacements de réfugiés provoqués par les guerres dans les Balkans.

Dans un monde où plus de 82 millions de personnes sont déplacées de force en raison de conflits ou de persécutions, le travail du HCR est plus important que jamais.



Définition du terme « réfugié » :

Un.e réfugié.e est une personne qui se trouve hors de son pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui, de ce fait, a besoin d'une « protection internationale ». Sa situation, souvent périlleuse et intolérable, la contraint à franchir les frontières nationales en quête de sécurité dans les pays voisins. Cette personne devient ainsi un.e « réfugié.e » reconnue internationalement qui a accès à l'assistance des États, du HCR et d'autres organisations compétentes. Ce statut lui est accordé précisément parce qu'il est trop dangereux pour elle de regagner son pays et qu'elle a donc besoin de trouver refuge ailleurs. Le refus de l'asile aurait pour elle des conséquences potentiellement mortelles. [Source : FAQ du HCR]



Tous les ans, le 20 juin, la Journée mondiale des réfugiés est l'occasion de saluer la force et le courage de celles et ceux qui ont été forcés de fuir leur pays d'origine pour échapper aux conflits ou à la persécution. Cette journée permet aussi de renforcer l'empathie et la compréhension de leur sort et de reconnaître leur résilience dans la reconstruction de leur vie.

Chaque minute, 20 personnes doivent tout abandonner pour échapper à la guerre, à la persécution ou à la terreur. Bien que l'objectif soit le même - se mettre en sécurité - il existe plusieurs types de personnes déplacées dans le monde, outre les personnes réfugiées.

Demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile ont besoin d'aide et de conseils, essentiels pour la procédure d'octroi du statut de réfugié. Il incombe aux systèmes nationaux d'asile de décider quels demandeurs d'asile peuvent effectivement prétendre à une protection internationale. Ceux dont on estime qu'ils ne sont pas des réfugiés ou qu'ils n'ont pas besoin d'une autre forme de protection internationale à l'issue de procédures adéquates peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine.

Personnes déplacées internes

Les personnes déplacées fuient en quête de sécurité dans d'autres régions au sein même de leur pays, où ils ont besoin d'une aide. On utilise souvent de façon erronée le terme de réfugiés pour désigner les personnes déplacées internes. Contrairement aux réfugiés, les déplacés internes n'ont pas traversé de frontière internationale pour chercher asile dans un autre pays. Ils sont restés dans leur pays. Même s'ils ont fui pour des raisons similaires à celles des réfugiés (conflit armé, violence généralisée, violations des droits humains), les déplacés internes demeurent légalement sous la protection de leur propre gouvernement, ce gouvernement constituant parfois lui-même la cause de leur fuite. En tant que citoyens, les déplacés internes conservent l'ensemble de leurs droits, dont celui à la protection en vertu des droits humains et des principes du droit international humanitaire.

Apatrides

Des millions d'apatrides sont pris au piège dans un vide juridique, avec des droits fondamentaux limités. L'apatridie a également un impact terrible sur la vie des personnes. La possession de la nationalité est essentielle pour participer pleinement à la société et c'est une condition préalable à la jouissance de l'ensemble des droits humains.



Rapatriés

Les rapatriés sont les personnes de retour chez elles. C'est la meilleure des solutions durables. Pour de nombreuses personnes déracinées, le rapatriement librement consenti dans la sécurité et la dignité marque le dénouement heureux d'un traumatisme. Parmi les autres « solutions durables » que le HCR recherche pour les réfugiés, la réinstallation dans des pays tiers ou l'intégration locale dans le pays d'accueil sont uniquement accessibles à une minorité de réfugiés.

Pourquoi la Journée mondiale du réfugié est-elle importante ?

La Journée mondiale du réfugié met en lumière les droits, les besoins et les rêves des réfugiés, et contribue à sensibiliser la classe politique et à mobiliser des ressources pour que les réfugiés puissent non seulement survivre, mais aussi s'épanouir. S'il est important de protéger et de chercher à améliorer la vie des réfugiés chaque jour, des journées internationales comme la Journée mondiale du réfugié contribuent à attirer l'attention du monde entier sur le sort des personnes qui fuient les conflits ou les persécutions. Les nombreuses activités organisées pour la Journée mondiale du réfugié sont autant d'occasions de soutenir les réfugiés.





Qu'est-ce que le « subway shirt » ? Cette tendance TikTok pour échapper au harcèlement dans le métro

"Porter un tee-shirt ample pour espérer ne pas se faire harceler par les hommes dans le métro devient la nouvelle astuce des femmes new-yorkaises en période de fortes chaleurs. Une malheureuse tendance partagée sur TikTok.

La tendance est devenue virale sur TikTok. Des jeunes femmes, majoritairement new-yorkaises, se filment avant de prendre le métro ou dans les stations, habillées d'un « subway shirt » (tee-shirt de métro, N.D.L.R.). Une pratique loin d'être anodine et plutôt effrayante. En effet, ces jeunes femmes ont décidé de porter un tee-shirt oversize lorsqu'elles prennent le métro pour ne plus avoir affaire au harcèlement de rue. Un harcèlement lié, selon elles, à leur façon de s'habiller. Sur le réseau social, les utilisatrices se montrent en train d'enfiler leur « subway shirt » par-dessus leur tenue dans l'espoir de ne pas recevoir de commentaires sur leur façon de s'habiller."



Selon une enquête, 9 femmes sur 10 disent avoir été victimes de remarques et de gestes déplacés. Sur les réseaux sociaux, le hashtag #SubwayShirt (ou "T-shirt de métro") parle d'un vêtement ample porté par les filles pour faire fuir les regards. Une protection pour les unes, une défaite pour les autres.

Lire l'article complet de Elle [ici](#).

L'OMS exhorte les gouvernements à cesser de subventionner la culture mortifère du tabac

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a exhorté les gouvernements à cesser de subventionner la culture du tabac et à soutenir des cultures plus durables qui pourraient nourrir des millions de personnes.

Plus de 300 millions de personnes dans le monde sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë. Pendant ce temps, plus de 3 millions d'hectares de terres dans plus de 120 pays sont utilisés pour cultiver un tabac mortel, même dans des pays où les gens meurent de faim.

« Le tabac est responsable de 8 millions de décès par an, et pourtant les gouvernements du monde entier dépensent des millions pour soutenir les plantations de tabac », a déclaré dans un communiqué, le **Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS**.

« En choisissant de cultiver des aliments plutôt que du tabac, nous donnons la priorité à la santé, nous préservons les écosystèmes et nous renforçons la sécurité alimentaire pour tous », a souligné le Dr Tedros.

En effet l'OMS signale que le tabac fait plus de 8 millions de morts chaque année, soit la moitié de celles et ceux qui en consomment et le tabagisme est à l'origine d'un cancer sur trois.

Hausse de 20% des terres consacrées à la culture du tabac en Afrique

Les dernières données montrent que les fabricants de tabac s'étendent à l'Afrique. Alors que globalement les terres consacrées à la culture du tabac ont diminué de 15%, les terres consacrées à la culture du tabac ont augmenté de près de 20% en Afrique depuis 2005, la culture du tabac représentant 5% de la déforestation totale.

« Les collègues disent souvent que la culture du tabac serait si importante pour la croissance économique. C'est un mythe qu'il est urgent de dissiper, car elle ne contribue qu'à moins de 1% du PIB mondial », a déclaré lors d'un point de presse, le Dr Ruediger Krech, Directeur de la promotion de la santé à l'OMS, ajoutant que cette croissance n'est supérieure à 1% dans des pays comme le Mozambique, le Zimbabwe ou la Tanzanie. « Et seul le Malawi dépasse les 5%, ce qui signifie que les bénéfices vont aux multinationales du tabac ».

Un nouveau rapport de l'OMS met d'ailleurs en lumière les méfaits de la culture du tabac et les avantages d'un passage à des cultures vivrières plus durables pour les agriculteurs, les communautés, les économies, l'environnement et le monde en général.

Le document dénonce également l'industrie du tabac qui piège les agriculteurs dans un cercle vicieux d'endettement et de dépendance.



L'expérimentation de l'initiative « Fermes sans tabac »

« La culture du tabac nécessite des investissements importants en fournitures et en services tels que les semences, les engrais et les pesticides. Par ce processus, les agriculteurs finissent par dépendre et s'endetter auprès des sociétés transnationales de tabac ou des négociants intermédiaires », a détaillé le Dr Krech.

Par ailleurs, la culture du tabac provoque des maladies chez les agriculteurs eux-mêmes et on estime à plus d'un million le nombre d'enfants qui travaillent dans les plantations de tabac et qui n'ont pas la possibilité d'accéder à l'éducation.

« Les cultivateurs de tabac sont exposés aux pesticides chimiques, à la fumée de tabac et à une quantité de nicotine équivalente à celle contenue dans 50 cigarettes, ce qui entraîne des maladies telles que les affections pulmonaires chroniques et l'empoisonnement à la nicotine », a fait observer le Directeur de la promotion de la santé à l'OMS.

C'est dans ce contexte que les agences onusiennes se sont données la main pour combattre le fléau. L'agence sanitaire mondiale de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont ainsi soutenu l'initiative « Fermes sans tabac ».

Génocide au Rwanda : Fulgence Kayishema, un des derniers fugitifs recherchés, arrêté en Afrique du Sud

Fulgence Kayishema, l'un des quatre derniers fugitifs recherchés pour leur rôle dans le génocide contre les Tutsis au Rwanda en 1994, a été arrêté mercredi 24 mai en Afrique du Sud.

« Hier après-midi (mercredi), Fulgence Kayishema – un des fugitifs internationaux les plus recherchés – a été arrêté à Paarl en Afrique du Sud lors d'une opération organisée par l'équipe de recherche des fugitifs du Bureau du Procureur, conjointement avec les autorités sud-africaines », a indiqué dans un communiqué le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux, chargé notamment d'achever les travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). M. Kayishema est accusé d'avoir assassiné, avec d'autres individus, plus de 2.000 hommes, femmes, personnes âgées et enfants réfugiés dans l'église catholique de Nyange pendant le génocide contre les Tutsis au Rwanda en 1994. Il était en fuite depuis 2001.

Une cavale depuis plus de 20 ans

« Fulgence Kayishema était en fuite depuis plus de vingt ans. Son arrestation garantit qu'il sera traduit devant la justice pour les crimes dont il est accusé », adit dans un communiqué, le Procureur du Mécanisme, Serge Brammertz. « Cette arrestation est la preuve que cet engagement ne faiblit pas et que justice sera rendue, peu importe le temps qu'il faudra », a-t-il ajouté.

Au cours de sa fuite, M. Kayishema a utilisé de nombreux alias et de faux documents pour dissimuler son identité et sa présence. En outre, il s'est appuyé sur un réseau de soutiens de confiance, notamment des membres de sa famille, des membres des ex-Forces armées rwandaises et des Forces démocratiques de libération du Rwanda, ainsi que des partisans de l'idéologie génocidaire du Hutu Power.

États-Unis : l'interdiction de l'avortement met en danger des millions de femmes

Des millions de femmes et de filles à travers les États-Unis ont subi une détérioration alarmante de l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive, suite à la décision de la Cour suprême des États-Unis annulant le droit constitutionnel à l'avortement en juin 2022, ont alerté des experts indépendants de l'ONU.

Selon cette quinzaine d'experts onusiens, les interdictions d'avortement dans 14 États ont rendu les services d'avortement largement inaccessibles et ont privé les femmes et les filles de leurs droits à la santé sexuelle et reproductive.

Ces interdictions pourraient conduire à des violations des droits des femmes à la vie privée, à l'intégrité et à l'autonomie corporelles, à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, à l'égalité et à la non-discrimination et à la protection contre la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants, ainsi que contre la violence fondée sur le genre.

Les experts ont indiqué que les femmes et les filles en situation défavorisée sont touchées de manière disproportionnée par ces interdictions.

Ils font ainsi référence aux femmes et aux filles issues de communautés marginalisées, de minorités raciales et ethniques, de migrants, de femmes et de filles handicapées, ou vivant avec de faibles revenus, dans des relations abusives ou dans des zones rurales.

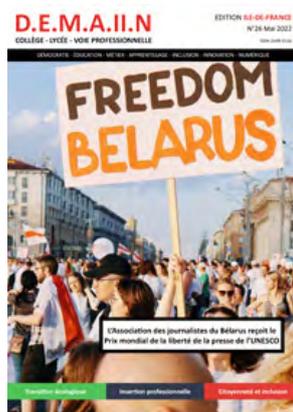
En janvier 2023, l'avortement est interdit dans 14 États du pays, et les conséquences de la décision de la Cour suprême dans l'affaire **Dobbs contre Jackson Women's Health Organisation** se sont répercutées sur l'ensemble du système juridique et politique, ont déclaré les experts.

« La position régressive adoptée par la Cour suprême des États-Unis en juin 2022, en démantelant essentiellement 50 ans de précédents protégeant le droit à l'avortement dans le pays, met en danger des millions de femmes et de jeunes filles », ont affirmé les experts, relevant également les violations du droit international résultant de l'arrêt. Plus largement, la menace d'une criminalisation dans de nombreux États a découragé les femmes et les jeunes filles de s'engager dans le système de santé et de rechercher des soins prénataux, ont déclaré les experts. « Il est particulièrement alarmant de constater que certaines cliniques s'abstiennent désormais de fournir des services liés à l'avortement, même dans les États où celui-ci reste légal ».

Selon les experts, ces interdictions d'avortement dans de nombreux États américains se sont accompagnées d'une érosion constante et rapide du droit à la vie privée, les forces de l'ordre s'appuyant de plus en plus sur des données électroniques pour traquer les personnes souhaitant avorter ou celles qui les aident et les encouragent à le faire. La plupart de ces données peuvent être consultées sans mandat.



Avril 2022



Mai 2022



Juin 2022



Septembre 2022



Octobre 2022



Novembre 2022



Décembre 2022



Janvier 2023



Février 2023



Mars 2023



Avril 2023



Mai 2023

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.II.N CHAQUE MOIS
WWW.EDITIONS-EPICURE.FR